

**N° de catalogue 93-15**

**RÉSULTATS DU TEST 3B DE L'EDTR :  
SOURCES DE REVENU**

Octobre 1993

Élaine Fournier, Division des enquêtes des ménages

Chantal Grondin, Division des méthodes d'enquêtes sociales

Tracey Leesti, Division des enquêtes des ménages

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, 11<sup>ième</sup> étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.



## **SOMMAIRE**

En mai 1993, l'équipe de l'EDTR a effectué un essai sur le terrain de la collecte des données sur le revenu (test 3B). Lors de cet essai, on a eu recours à une méthode traditionnelle pour la collecte des données sur le revenu personnel : quelques semaines avant l'interview, on a envoyé aux répondants un questionnaire qu'ils devaient remplir eux-mêmes, puis un intervieweur les a appelés pour recueillir les renseignements. Cependant, l'intervieweur a utilisé la méthode de l'interview assistée par ordinateur (IAO) pour la collecte. Une autre différence était que l'interview comportait des questions sur les dettes et les avoirs personnels.

Ce document a pour but de faire connaître les résultats d'une évaluation préliminaire des questions portant sur le revenu dans le test 3B. Deux autres documents (93-16 et 93-17) complètent cette première évaluation du test 3B.



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. REVENUS D'EMPLOI	3
3. REVENUS DE SOURCES GOUVERNEMENTALES	20
4. REVENUS DE PLACEMENTS	47
5. REVENUS DE PENSION	61
6. AUTRES REVENUS	70
7. REVENU TOTAL ET IMPÔT	84
ANNEXE 1: SOURCES DE REVENU DÉCLARÉES	93
ANNEXE 2: MONTANTS DÉCLARÉS PAR SOURCE DE REVENU	99
ANNEXE 3: STATISTIQUES DE BASE CONCERNANT LES MONTANTS DÉCLARÉS, PAR SOURCE DE REVENU	105
ANNEXE 4: INDICATEURS DE CATÉGORIE	111
ANNEXE 5: CARNET DE L'EDTR DE MAI 1993	115



## 1. INTRODUCTION

En mai 1993, un essai a été réalisé pour évaluer le contenu et les méthodes de collecte des données relatives au revenu et au patrimoine de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). On a eu recours à des interviews assistées par ordinateur (IAO) et, au choix du répondant, à trois méthodes de collecte différentes.

Avant de recueillir les données auprès des répondants, on leur a fait parvenir un questionnaire (appelé le Carnet de l'EDTR). L'objectif du Carnet était de permettre aux répondants de se préparer à l'interview en rassemblant les documents nécessaires, et en inscrivant les montants demandés dans le Carnet. Si au moment de l'interview, le répondant n'avait pas complété le Carnet, l'intervieweur lui demandait s'il pouvait consulter sa déclaration de revenus. En posant les questions, l'intervieweur pouvait ainsi référer le répondant au numéro de la ligne (sur la déclaration de revenus en question) qui correspondait à l'information requise. Si le répondant n'avait pas de déclaration de revenus ou ne voulait pas la consulter, l'intervieweur posait des questions par blocs, c'est-à-dire demandait une question générale qui pouvait inclure plusieurs sous-questions. Si le répondant donnait une réponse affirmative à la question générale, l'intervieweur posait toutes les sous-questions. Sinon, l'intervieweur passait au prochain bloc de questions.

Le but de ce rapport est d'évaluer la qualité des données non pondérées sur le revenu qui ont été recueillies lors du test 3B. Des données seront dites \*de qualité+ si elles consistent en des estimations fiables relatives aux phénomènes que l'on tente de mesurer. On obtiendra des estimations fiables à la condition que les gens déclarent toutes leurs sources de revenu et que les chiffres fournis soient exacts. Voici quelques exemples de facteurs qui nuisent à la qualité des données : une forte proportion de cas de non-réponse (\*refus+ ou \*ne sait pas+); une forte

proportion de réponses fausses données par des enquêtés qui ne comprennent pas bien le sens de l'expression \*revenu de placements+; et une forte proportion de réponses approximatives données par les enquêtés.

Afin d'analyser et d'évaluer la qualité des données recueillies lors du test 3B, nous avons divisé ce rapport en six sections : revenus d'emploi (questions 1 à 7); revenus de sources gouvernementales (questions 9 à 20); revenus de placements (questions 21 à 27); revenus de pension (question 8 et questions 28 à 30); autres revenus (questions 31 à 35); et revenu total et impôt (questions 36 et 39 respectivement). Dans chaque section, nous considérons les réponses données à chacune des questions et nous présentons en détail les montants déclarés et les caractéristiques des répondants; nous terminons en formulant des conclusions et des recommandations.

Pour chaque question relative au revenu, il y avait quatre réponses possibles. Par exemple, lorsqu'on demandait à une personne si elle avait reçu des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, elle pouvait répondre par OUI, par NON ou par NE SAIT PAS ou encore, elle pouvait refuser de répondre (REFUS).

Si la personne répondait OUI à la question principale, on lui demandait alors le montant reçu. Elle pouvait donner un montant valide, refuser de donner un montant, ne pas connaître le montant qu'elle avait reçu, répondre 0,00 \$, ou encore donner une réponse qui était à l'extérieur des limites fixées. Lorsque l'intervieweur entrainait un montant qui était à l'extérieur de l'intervalle fixé (soit plus haut ou plus bas), un message apparaissait à l'écran pour indiquer que ce montant était possible mais peu commun. L'intervieweur pouvait modifier le montant si une erreur s'était glissée, sinon le montant était accepté. Toutefois, comme certains de ces montants pourraient être erronés, ils ont été exclus de l'analyse.

## **2. REVENUS D'EMPLOI**

Cette section a pour but d'analyser la qualité des données des questions se rapportant au revenu d'emploi. L'item 1 s'adresse aux travailleurs rémunérés tandis que les items 2 à 6 s'adressent aux travailleurs autonomes. L'item 7 s'adresse aux deux catégories de travailleurs. Seules les réponses des participants seront analysées; les non-répondants et les personnes ayant refusé de compléter l'interview de mai seront exclus.

Les réponses aux items 1 à 7 seront analysées et comparées aux réponses sur la partie travail de l'enquête, pour vérifier la cohérence des réponses de mai (interview sur le revenu) par rapport à janvier (interview sur le travail). Les données analysées n'ont pas été pondérées.

**Question 1:** Salaires et traitements avant déductions

**Question 2:** Revenus nets d'entreprise

**Question 3:** Revenus nets de profession libérale

**Question 4:** Revenus nets de commission

**Question 5:** Revenus nets d'agriculture

**Question 6:** Revenus nets de pêche

**Question 7:** Autres revenus d'emploi (pourboires, etc.)

### **A. RÉPONSES DONNÉES À CHACUN DES ITEMS**

Le tableau A en annexe présente les réponses données à chacun des items. Les réponses possibles étaient OUI, NON, NE SAIT PAS ou REFUS. Tous les participants ont répondu par OUI ou NON; il n'y a eu aucun refus ou ne sait pas à ces items.

La majorité (62,2 %) des répondants ont indiqué recevoir un salaire et traitement (item 1) alors que 7,7 % (items 2 à 6) des répondants ont déclaré recevoir un revenu provenant d'un travail autonome. Parmi ceux-ci, 3,9 % ont déclaré des revenus d'entreprise, 1,6 % des revenus de pêche, 0,8 % des revenus de profession libérale, 0,7 % des revenus de commission et 0,7 % des revenus d'agriculture. Finalement, 1,7 % des répondants ont indiqué recevoir d'autres revenus d'emploi, tels des pourboires.

## **B. MONTANTS DONNÉES À CHACUN DES ITEMS**

Parmi les personnes qui ont répondu OUI à l'item, certaines n'ont pourtant pas voulu donner le montant reçu, ne connaissait pas le montant, ont répondu 0.00 \$ ou bien ont donné une réponse qui était à l'extérieur des limites fixées. Ces limites ont été fixées pour réduire le nombre d'erreurs d'entrée de données lors de l'interview. Ainsi, lorsque l'intervieweur entrait un montant à l'extérieur des limites fixées (que ce soit un montant plus élevé ou moins élevé) un message apparaissait à l'écran pour indiquer que ce montant était possible mais peu commun.

L'intervieweur pouvait modifier le montant si une erreur s'était glissée, sinon le montant était accepté. Par contre, étant donné que certains de ces montants pourraient être erronés, ils ont été exclus de l'analyse. Pour les questions analysées dans ce rapport, au total, quatre montants ont été exclus pour ces raisons. Le tableau B en annexe divise donc les personnes qui ont répondu OUI à l'item en cinq catégories de réponses: 0.00 \$, ne sait pas, refus, extérieur des limites et valide.

Pour l'item 1, on remarque un nombre élevé de réponses NE SAIT PAS (30) en ce qui a trait à la déclaration du montant. Toutefois, étant donné le grand nombre de répondants à cet item, la proportion de réponses NE SAIT PAS est relativement faible. Toutes ces réponses ont été données par des personnes ayant utilisé

l'approche par blocs, c'est-à-dire sans carnet ni formulaire d'impôt. Également, étant donné que les entrevues pouvaient être réalisées par personne interposée, il était difficile de répondre pour une autre personne sans documents.

Le nombre de REFUS est également relativement élevé (14) pour l'item 1. Encore une fois, 13 des 14 REFUS proviennent de répondants ayant utilisé l'approche par blocs.

Quant aux montants 0.00 \$ (10), ils proviennent probablement d'erreurs de la part des intervieweurs qui en étaient au premier item de l'interview. Plutôt que d'appuyer sur la flèche pour passer à l'item suivant, ils ont appuyé sur la touche \*ENTER+, ce qui inscrivait un OUI à l'item. Il est aussi possible que le répondant ait donné une réponse positive et que l'intervieweur ait oublié d'appuyer sur F5 ou F6 pour inscrire un refus ou une réponse NE SAIT PAS au montant.

Pour l'ensemble des autres items, on compte 4 réponses NE SAIT PAS et 3 REFUS. Toutes ces réponses ont été données par des personnes ayant utilisé l'approche par blocs à l'exception d'une réponse NE SAIT PAS (carnet).

Trois montants ont été exclus à l'item 1 (salaires et traitements): 110 000.00\$, 156 000.00\$ et 103 928.57\$. À l'item 4 (revenus nets de profession libérales), on a exclu un montant de 125 000.00\$. Même si ces montants pourraient être corrects, ils sont à l'extérieur de la fourchette pré-établie pour les règles de vérification du système.

### C. CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS (données non pondérées)

Les trois tableaux suivants précisent certaines caractéristiques démographiques des répondants qui ont donné un montant valide. Les répondants sont divisés selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le nombre d'adultes dans la famille économique (âgés de 16 ans et plus) et le nombre d'enfants dans la famille économique (moins de 16 ans).

Le premier tableau présente les caractéristiques pour l'ensemble des répondants. On a également ajouté un tableau pour les employés rémunérés (item 1) et pour l'ensemble des travailleurs autonomes (items 2 à 6).

#### Caractéristiques de l'ensemble des répondants

SEXE		ÂGE		ÉTAT MATRIMONIAL		# ADULTES		# ENFANTS	
F	989 50 %	15-24	337 17 %	mar./ un. libre	1166 59 %	1	201 10 %	0	1089 55 %
M	974 50 %	25-34	482 25 %	sép./div.	98 5 %	2	922 47 %	1	404 21 %
		35-44	418 21 %	veuf/ veuve	90 5 %	3	456 23 %	2	320 16 %
		45-54	269 14 %	célib.	430 22 %	4	257 13 %	3	116 6 %
		55-64	204 10 %	inconnu	179 9 %	5+	127 7 %	4+	34 2 %
		65-74	151 8 %						
		75+	102 5 %						

Les répondants se divisent entre hommes et femmes à peu près également. La majorité des répondants sont âgés de 15 à 44 ans (63 %) et vivent en couple (59 %). Ils vivent dans des familles où il y a deux ou trois adultes (70 %) et la

majorité des répondants (55 %) n'ont pas d'enfants de moins de 16 ans vivant avec eux.

Les caractéristiques des personnes ayant déclaré au moins un revenu d'emploi valide (items 1 à 7) sont semblables aux caractéristiques de l'ensemble des répondants puisqu'environ deux-tiers sont sur le marché du travail. Ils sont toutefois plus jeunes (74 % entre 15 et 44 ans versus 63 %) et les veufs et veuves sont sous-représentés (1 % versus 5 %). Le nombre d'adultes dans la famille est sensiblement le même et le nombre d'enfants est légèrement plus élevé pour les travailleurs. Ces résultats ne sont pas surprenants étant donné que les personnes plus âgées ne font souvent plus partie du marché du travail, que les veufs et veuves sont généralement plus âgés et qu'il n'y a pas souvent d'enfants de moins de 16 ans lorsque les parents sont plus âgés.

### Caractéristiques des employés rémunérés

SEXE		ÂGE		ÉTAT MATRIMONIAL		# ADULTES		# ENFANTS	
F	546 47 %	15-24	202 17 %	mar./ un. libre	720 62 %	1	94 8 %	0	580 50 %
M	618 53 %	25-34	373 32 %	sép./div.	59 5 %	2	561 48 %	1	272 23 %
		35-44	295 25 %	veuf/ veuve	9 1 %	3	279 24 %	2	227 20 %
		45-54	188 16 %	célib.	270 23 %	4	148 13 %	3	69 6 %
		55-64	91 8 %	inconnu	106 9 %	5+	82 7 %	4+	16 1 %
		65-74	11 1 %						
		75+	4 1 %						

Près de 60 % des répondants ont déclaré un revenu provenant d'un emploi rémunéré. Parmi ceux-ci, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes.

L'âge moyen de ces personnes est de 36 ans, 57 % d'entre eux étant âgés entre 25 et 44 ans.

### Ensemble des items pour les revenus d'emplois autonomes

SEXE		ÂGE		ÉTAT MATRIMONIAL		# ADULTES		# ENFANTS	
F	43 33 %	15-24	10 8 %	mar./ un. libre	87 67 %	1	8 6 %	0	57 44 %
M	87 67 %	25-34	38 29 %	sép./div.	7 5 %	2	71 55 %	1	32 25 %
		35-44	42 32 %	veuf/ veuve	- 0 %	3	26 20 %	2	29 22 %
		45-54	20 15 %	célib.	28 22 %	4	18 14 %	3	8 6 %
		55-64	18 14 %	inconnu	8 6 %	5+	7 5 %	4+	4 3 %
		65-74	2 2 %						
		75+	- 0 %						

Il existe des différences entre les caractéristiques des personnes recevant un salaire et traitement et les caractéristiques des travailleurs autonomes. Alors que les travailleurs rémunérés se divisent à peu près également entre les deux sexes, la majorité des travailleurs autonomes sont des hommes (67 %). La moyenne d'âge des travailleurs autonomes est plus élevée que celle des employés rémunérés (41 ans versus 36 ans). La distribution selon l'état matrimonial est semblable. Quant au nombre d'adultes et d'enfants, certaines différences existent mais elles ne semblent pas être significatives.

Les caractéristiques des travailleurs autonomes varient selon le type de travail autonome. Voici donc une description des caractéristiques des travailleurs autonomes (items 2 à 6) et des personnes ayant déclaré un montant valide à l'item 7 (autres revenus d'emploi).

- ! Les répondants ayant déclaré un revenu d'entreprise sont surtout des hommes (57 %) et la majorité d'entre-eux sont âgés entre 25 et 44 ans (66 %). Ces répondants vivent surtout en couple (66 %) et ont au moins un enfant de moins de 16 ans vivant avec eux (61 %). L'âge moyen des personnes ayant un revenu provenant d'une entreprise est d'environ 39 ans.
  
- ! Les répondants ayant déclaré recevoir un revenu de profession libérale sont surtout des hommes (60 %) et sont âgés entre 25 et 44 ans (60 %). L'âge moyen de ces répondants est de 43 ans, ce qui est relativement élevé par rapport aux travailleurs rémunérés et aux autres travailleurs autonomes. Également, la très grande majorité d'entre-eux (87 %) sont mariés ou vivent en union libre. Ce pourcentage est de 62 % pour les employés rémunérés et de 67 % pour l'ensemble des travailleurs autonomes. Près des trois quarts d'entre eux ont au moins un enfant de moins de 16 ans.
  
- ! Les caractéristiques des personnes recevant un revenu provenant de commissions sont relativement différentes de celles des autres travailleurs autonomes ou rémunérés. Alors que 57 % des travailleurs rémunérés et 61 % des travailleurs autonomes sont âgés entre 25 et 44 ans, seulement 37 % des personnes déclarant ce type de revenu se retrouvent dans cette catégorie. Également, la proportion de personnes vivant en couple est relativement faible (37 % versus 62 % pour les employés rémunérés et 67 % pour les travailleurs autonomes). Enfin, parmi les 11 personnes ayant déclaré un revenu provenant de commissions, 9 d'entre elles n'ont aucun enfant.
  
- ! Comme pour toutes les autres catégories de travailleurs autonomes, les personnes ayant déclaré des revenus d'agriculture sont surtout des hommes (64 %) et sont âgés entre 25 et 44 ans (82 %). La majorité des travailleurs en agriculture vivent en couple (82 %) et même si certains sont célibataires (18 %),

ils vivent tous avec au moins un autre adulte. La distribution selon le nombre d'enfants est quelque peu différente de celle des autres travailleurs, la proportion des familles avec quatre enfants ou plus atteint 18 % (ne représente toutefois que 2 familles). Cette proportion n'est que de 3 % pour l'ensemble des travailleurs autonomes et 1 % pour les employés rémunérés.

! Tous les répondants ayant déclaré des revenus de pêche sont des hommes. L'âge moyen de ces hommes est de 43 ans. Une grande proportion de ces derniers sont célibataires (37 %) et n'ont pas d'enfants (59 %).

! Les personnes ayant déclaré d'autres revenus d'emplois ont également déclaré un revenu à au moins un des items précédents. Alors que 29 personnes ayant déclaré un revenu dans cette catégorie ont également déclaré un salaire et traitement, 2 autres personnes ont un revenu d'entreprise et une autre a un revenu de profession libérale. Les femmes sont plus nombreuses à déclarer un autre revenu d'emploi. La moyenne d'âge pour ces personnes est de moins de 36 ans, cette moyenne étant la moins élevée par rapport aux autres catégories de revenus. La moitié de ces répondants vivent dans des familles où il y a 3 adultes ou plus.

#### **D. COHÉRENCE ENTRE LE TEST 3A ET LE TEST 3B** (données non pondérées)

Le test 3A portait sur la partie travail de l'Enquête sur la Dynamique du Travail et du Revenu. Les personnes faisant partie de l'échantillon du test 3B faisait également partie du test 3A. Ainsi, il est possible de comparer les réponses des participants afin de vérifier la cohérence des résultats.

Dans le test 3A, on demandait aux répondants de confirmer l'emploi provenant de l'Enquête sur la Population Active (EPA). Pour les emplois confirmés, on a utilisé la catégorie de travailleur provenant de l'EPA. S'il n'était pas confirmé, on a vérifié si le répondant avait déclaré un autre emploi lors du test 3A. Lors de ce test, on divisait les répondants selon les catégories de travailleurs suivantes:

- 1 - employé rémunéré
- 2 - travailleur familial non rémunéré
- 3 - travailleur autonome, incorporé
- 4 - travailleur autonome, non incorporé

Pour établir la cohérence, nous n'avons retenu que les répondants ayant complété entièrement les entrevues de janvier et mai. On a également exclus les personnes pour lesquelles nous n'avions pas d'information sur la catégorie de travailleur.

Si un répondant indiquait être un employé rémunéré, il devait donc déclarer au test 3B un revenu dans la catégorie salaire et traitement. Par ailleurs, s'il indiquait être un travailleur autonome non incorporé, il devait déclarer un revenu aux items 2 à 6 alors qu'un travailleur autonome incorporé devait déclarer un revenu dans la catégorie salaire et traitement ou un revenu provenant de dividendes. Enfin, une personne qui indiquait être un travailleur familial non rémunéré ne devait déclarer aucun revenu aux items 1 à 7.

La cohérence entre la catégorie de travailleur et le revenu déclaré en mai varie grandement d'une catégorie à l'autre. La grande majorité (96 %) des employés rémunérés ont déclaré un salaire et traitement. Par contre, les réponses des travailleurs autonomes, qu'ils soient incorporés ou non, sont moins cohérentes. Il semble donc que le concept de travail autonome est mal compris, soit par les

répondants, soit par les intervieweurs. On doit toutefois se rappeler que ni les données de janvier ni les données de mai n'ont été nettoyées.

### Cohérence entre le test 3A et le test 3B

Catégorie de travailleur	Cohérence entre janvier et mai	Incohérence entre janvier et mai	Total
Employé rémunéré	1 008 (96 %)	41 (4 %)	1 049
Travailleur autonome incorporé	23 (72 %)	9 (28 %)	32
Travailleur autonome non incorporé	52 (67 %)	26 (33 %)	78
Travailleur familial non rémunéré	1 (33 %)	2 (67 %)	3
Employé rémunéré et travailleur autonome incorporé	4 (100 %)	- -	4
Employé rémunéré et travailleur autonome non incorporé	11 (79 %)	3 (21 %)	14
Total	1 099 (93 %)	81 (7 %)	1 180

En refaisant le tableau à partir des données collectées en mai, la cohérence des données est encore moins bonne pour les personnes ayant indiqué un revenu de travailleur autonome. En effet, 50 % des personnes qui ont déclaré un revenu provenant d'un travail autonome n'étaient pas des travailleurs autonomes non incorporés, ceux-ci étant les seules personnes qui auraient dû déclarer ce type de revenu. Étant donné que les données de janvier n'ont pas été nettoyées, et que c'était l'intervieweur qui déterminait, en posant quelques questions, dans quelle catégorie de travailleur le répondant devait être classifié, il est possible qu'il y ait eu des erreurs lors de l'interview de janvier. Il est également possible que des erreurs

se soient glissées lors de l'interview de mai et que les revenus aient été entré au mauvais item, ces données n'ayant pas été nettoyées non plus.

**E. REVENUS D'EMPLOIS ET REVENUS DE SOURCES  
GOUVERNEMENTALES** (données non pondérées)

Afin de vérifier la qualité des données du test, on a comparé les revenus d'emplois avec les revenus de sources gouvernementales accordés pour compenser les périodes sans emploi ou les absences du travail, soit l'assistance sociale, l'assurance-chômage et les indemnités pour accidents du travail. Les données non pondérées ont été utilisées.

Parmi les personnes ayant déclaré un montant valide à au moins un item sur les revenus d'emplois, 44 individus ont également déclaré un montant à l'item sur l'assistance sociale et les suppléments de revenus du gouvernement provincial. La majorité (86 %) de ces derniers ont reçu moins de 10000 \$ en revenu d'emploi alors que 14 % ont déclaré un revenu d'emploi entre 10 000 \$ et 29 999 \$. La moyenne des revenus d'emplois déclarés est de 5 900 \$ alors que le montant moyen déclaré pour l'assistance sociale est de 4 700 \$. Il est donc vraisemblable que ces personnes aient réellement reçu un revenu d'emploi ainsi qu'un revenu d'assistance sociale.

D'autre part, certaines personnes ont déclaré au moins un montant valide aux items sur les revenus d'emplois et ont également reçu des prestations d'assurance-chômage en 1992. Pour ces 350 répondants, le revenu d'emploi moyen est de 11 700 \$, celui-ci variant entre 60 \$ et 56 000 \$ alors que le montant moyen d'assurance-chômage est de 5 900 \$ (variant de 130 \$ à 18 400 \$). Encore une fois, il est vraisemblable que les personnes ayant déclaré un revenu d'emploi aient également reçu des prestations d'assurance-chômage.

Finalement, 39 personnes ayant déclaré des revenus d'emplois ont également reçu des indemnités pour accidents du travail. Les montants moyens reçus sont de 20 800 \$ pour les revenus d'emplois alors qu'ils ont déclaré un montant moyen de 5 500 \$ pour l'indemnité. Étant donné que les bénéficiaires de ce programme touchent, dans la majorité des provinces, un revenu équivalent à 90 % de leur gains nets, et qu'il est possible qu'ils ne reçoivent pas les indemnités toute l'année, les montants déclarés semblent relativement bons.

## **CONCLUSION**

En général, les données recueillies lors du test 3B pour les revenus d'emploi sont bonnes. Il semble toutefois y avoir un problème de compréhension par rapport aux revenus des travailleurs autonomes. Le concept de travail autonome semble mal compris par les répondants et possiblement par les intervieweurs. Un guide plus détaillé pour les répondants et une meilleure formation pour les intervieweurs pour la collecte des données sur le travail et sur le revenu pourrait améliorer grandement la qualité des données.

**TABLEAU A: DISTRIBUTION DES RÉPONSES POUR LES ITEMS 1 À 7**

ITEMS	RÉPONSES	TOTAL (1963 observations)	
		#	% de OUI
1	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	1221 742 - -	62,2
2	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	77 1886 - -	3,9
3	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	16 1947 - -	0,8
4	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	13 1950 - -	0,7
5	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	13 1950 - -	0,7
6	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	32 1931 - -	1,6
7	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	33 1930 - -	1,7

**TABLEAU B: POUR CEUX QUI ONT RÉPONDU \*OUI+ À L'ITEM**

ITEM	MONTANT	TOTAL
		#
1	0.00 \$	10
	NE SAIT PAS	30
	REFUS	14
	EXTÉRIEUR DES LIMITES	3
	VALIDE	1164
2	0.00 \$	4
	NE SAIT PAS	2
	REFUS	1
	EXTÉRIEUR DES LIMITES	-
	VALIDE	70
3	0.00 \$	1
	NE SAIT PAS	-
	REFUS	-
	EXTÉRIEUR DES LIMITES	-
	VALIDE	15
4	0.00 \$	1
	NE SAIT PAS	-
	REFUS	-
	EXTÉRIEUR DES LIMITES	1
	VALIDE	11
5	0.00 \$	2
	NE SAIT PAS	-
	REFUS	-
	EXTÉRIEUR DES LIMITES	-
	VALIDE	11
6	0.00 \$	1
	NE SAIT PAS	2
	REFUS	2
	EXTÉRIEUR DES LIMITES	-
	VALIDE	27
7	0.00 \$	2
	NE SAIT PAS	-
	REFUS	-
	EXTÉRIEUR DES LIMITES	-
	VALIDE	31

**TABLEAU C: POUR CEUX QUI ONT UN MONTANT VALIDE: STATISTIQUES UNIVARIÉES**

ITEM	OBS.	MOY.	ÉCART TYPE	MÉD.	MIN	MAX	MONT. AVEC CENTS
1	1164	22184.50	18594.09	18000.00	26.00	98452.52	323
2	70	9522.59	15172.22	4177.53	-6427.73	100000.00	14
3	15	27166.18	29802.23	10000.00	1440.00	76434.61	3
4	11	10550.81	13552.09	4737.50	80.00	41027.00	2
5	11	14446.85	8746.07	20000.00	-1427.00	22045.48	3
6	27	9260.41	4798.87	8760.00	1000.00	18521.00	8
7	31	1691.22	2836.32	623.00	50.00	12000.00	6

**TABLEAU D: CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS (distribution en pourcentages)**

	Échan- tillon total	Personnes touchant un revenu d'emploi						
		total	employés rémunérés	emploi autonome				
				entreprise	profession libérale	commission	agriculture	pêche
<b>Répondants</b>	1963	1237	1164	70	15	11	11	27
<b>Sexe</b>								
Hommes	50 %	54 %	53 %	57 %	60 %	54 %	64 %	100 %
Femmes	50 %	46 %	47 %	43 %	40 %	46 %	36 %	---
<b>Âge</b>								
15-24	17 %	17 %	17 %	9 %	---	18 %	---	7 %
25-44	46 %	58 %	57 %	66 %	60 %	37 %	82 %	56 %
45-54	14 %	16 %	16 %	14 %	20 %	27 %	9 %	15 %
55-64	10 %	8 %	8 %	10 %	20 %	9 %	9 %	22 %
65+	13 %	1 %	2 %	1 %	---	9 %	---	---
<b>État matrimonial</b>								
Marié/union libre	59 %	62 %	62 %	66 %	87 %	37 %	82 %	59 %
séparé/divorcé	5 %	5 %	5 %	4 %	---	27 %	---	4 %
veuf/veuve	5 %	1 %	1 %	---	---	---	---	---
célibataire	22 %	23 %	23 %	20 %	---	27 %	18 %	37 %
inconnu	9 %	9 %	9 %	10 %	13 %	9 %	---	---
<b>Nombre d'adultes</b>								
1	10 %	8 %	8 %	3 %	---	18 %	---	15 %
2	47 %	48 %	48 %	51 %	73 %	46 %	73 %	48 %
3	23 %	24 %	24 %	26 %	7 %	9 %	---	22 %
4+	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	27 %	27 %	15 %
<b>Nombre d'enfants</b>								
0	55 %	50 %	50 %	39 %	27 %	82 %	27 %	59 %
1	21 %	24 %	23 %	29 %	27 %	9 %	9 %	26 %
2	16 %	19 %	20 %	21 %	46 %	9 %	46 %	7 %
3	6 %	6 %	6 %	8 %	---	---	---	8 %
4+	2 %	1 %	1 %	3 %	---	---	18 %	---

**TABLEAU E: CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS (distribution en nombres absolus)**

	Échan- tillon total	Nombre de personnes touchant un revenu d'emploi						
		total	employés rémunérés	emploi autonome				
				entreprise	profession libérale	commission	agriculture	pêche
<b>Répondants</b>	1963	1237	1164	70	15	11	11	27
<b>Sexe</b>								
Hommes	974	670	618	40	9	6	7	27
Femmes	989	567	546	30	6	5	4	---
<b>Âge</b>								
15-24	337	207	202	6	---	2	---	2
25-44	900	711	668	46	9	4	9	15
45-54	269	199	188	10	3	3	1	4
55-64	204	104	91	7	3	1	1	6
65+	253	16	15	1	---	1	---	---
<b>État matrimonial</b>								
Marié/union libre	1166	770	720	46	13	4	9	16
séparé/divorcé	98	62	59	3	---	3	---	1
veuf/veuve	90	9	9	---	---	---	---	---
célibataire	430	287	270	14	---	3	2	10
inconnu	179	109	106	7	2	1	---	---
<b>Nombre d'adultes</b>								
1	201	99	94	2	---	2	---	4
2	922	597	561	36	11	5	8	13
3	456	294	279	18	1	1	---	6
4+	484	247	230	14	3	3	3	4
<b>Nombre d'enfants</b>								
0	1089	614	580	27	4	9	3	16
1	404	295	272	20	4	1	1	7
2	320	237	227	15	7	1	5	2
3	116	72	69	6	---	---	---	2
4+	34	19	16	2	---	---	2	---

### **3. REVENUS DE SOURCES GOUVERNEMENTALES**

Cette section a pour but d'analyser la qualité des données des questions se rapportant au revenus de sources gouvernementales. Les réponses aux questions 12 à 20 seront analysées et comparées aux réponses sur la partie travail de l'enquête, pour vérifier la cohérence des réponses de mai par rapport à janvier. Les données non pondérées seront utilisées.

**Question 9:** Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

**Question 10:** Prestations de la Sécurité de la vieillesse, y compris les suppléments de revenu garanti et les allocations au conjoint

**Question 11:** Pension d'ancien combattant (anciens combattants et civils)

**Question 12:** Prestations d'assurance-chômage avant déductions

**Question 13:** Prestations d'indemnisation pour accidents du travail avant déductions

**Question 14:** Prestations d'aide sociale et suppléments de revenu du gouvernement provincial

**Question 15:** Allocations familiales fédérales

**Question 16:** Allocations familiales, allocations de nouveau-né et allocations de maternité du Québec

**Question 17:** Crédits d'impôt pour enfants

**Question 18:** Crédits pour TPS (taxe sur les produits et services)

**Question 19:** Crédits d'impôt provinciaux

**Question 20:** Autres revenus de sources gouvernementales non inclus dans les questions précédentes

## **A. RÉPONSES DONNÉES À CHACUNE DES QUESTIONS**

Le tableau A en annexe présente les réponses données à chacune des questions. Les réponses possibles étaient OUI, NON, NE SAIT PAS ou REFUS. Tous les participants ont répondu par OUI ou NON; il n'y a eu aucun \*refus+ ou \*ne sait pas+ à ces questions.

## **B. CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS ET REVENU DÉCLARÉ POUR CHACUNE DES QUESTIONS:**

### **Question 9: Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec**

Les personnes déclarant recevoir des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) doivent avoir elles-mêmes contribuées au RPC ou au RRQ pendant un certain nombre d'années ou encore être une personne à charge d'un individu qui a contribué. Le nombre de contributions nécessaires pour recevoir des prestations dépend du type de prestations demandé. Lors du test 3B, 259 personnes ont déclaré un montant valide à cette question, soit 13,2 % de l'échantillon. Dix-sept personnes ont également indiqué ne pas connaître le montant reçu, une personne a refusé de donner un montant et neuf personnes avaient 0.00 \$ au montant. Par ailleurs, trois montants ont été exclus (20 000 \$, 16 000 \$, 15 802 \$) parce qu'ils étaient à l'extérieur de la fourchette souple pré-déterminée pour les règles de vérification du système. Près du tiers des montants recueillies étaient précis à la cent près.

La majorité des personnes ayant déclaré recevoir ces prestations sont âgées de plus de 60 ans, la majeure partie des prestations étant des pensions de retraite qui ne sont accordées qu'aux personnes âgées de 60 ans et plus. Seulement 19 % des prestataires sont âgés de moins de 60 ans. Ces personnes peuvent avoir reçu une

pension d'invalidité, une pension de conjoint survivant, pension combinée (retraite et conjoint survivant ou invalidité et conjoint survivant), une prestation d'enfant de cotisant invalide, une prestation d'orphelin ou une prestation de décès. Lors du test 3B, on demandait de préciser la catégorie de prestations mais seulement le tiers des répondants (89) l'ont précisé. Il est possible que des problèmes associés au programme de collecte des données aient contribué au nombre restreint de réponses concernant la catégorie de prestations.

Il est donc difficile de vérifier si les répondants âgés de moins de 60 ans qui ont déclaré recevoir une prestation du RPC ou du RRQ y avaient vraiment droit. Ainsi, parmi les 50 prestataires de moins de 60 ans, 10 ont précisé avoir reçu une pension d'invalidité, 2 personnes, une pension de survivant et 4 personnes, une pension de retraite. Ces dernières sont âgées de 30 à 59 ans et ne peuvent pas avoir reçu une pension de retraite; il y a donc une erreur de catégorie ou encore une erreur d'âge. Par ailleurs, il est également possible de déterminer que 5 personnes ont reçu une pension de survivant, puisqu'elles étaient toutes veuves. Finalement, parmi les autres prestataires, huit personnes étaient âgées de 25 ans et moins en 1992 et étaient célibataires, ils pourraient donc recevoir une prestation d'orphelin ou d'enfant de cotisant invalide. Pour les autres prestataires de moins de 60 ans, ils ont possiblement reçu une pension d'invalidité ou encore ont donné le montant au mauvais item, ce qui ne semble pas le cas car les montants recueillis semblent corrects, à l'exception de trois montants qui sont trop faibles (0.50 \$, 15.38 \$ et 25.08 \$).

Le tableau suivant indique la catégorie de prestations précisée ainsi que le nombre de répondants et le montant moyen déclaré.

**Prestations selon la catégorie,  
nombre de répondants et montant moyen déclaré**

Catégorie	Nombre de répondants	Montant moyen
pension de retraite	64	4169.00 \$
prestations d'invalidité	14	7153.00 \$
prestation de survivant	6	4025.00 \$
prestation de survivant et de retraite	4	6073.00 \$
prestation invalidité et prestation de survivant	1	6411.00 \$

Étant donné la taille de l'échantillon et le fait que les données n'aient pas été pondérées, il est difficile de conclure quant à la qualité des données recueillies. Il semble toutefois qu'il serait plus facile de nettoyer les données et d'imputer les montants manquants en demandant le type de prestation reçu. Lors du test 3B, seulement le tiers des répondants ont précisé la catégorie, ce qui indique peut-être que les intervieweurs ont de la difficulté à préciser la catégorie, que les répondants ne savent pas à quoi correspond la prestation qu'ils reçoivent, ou encore que l'application sur l'ordinateur permettait difficilement de préciser la catégorie.

**Question 10: Prestations de la Sécurité de la vieillesse, y compris les suppléments de revenu garanti et les allocations au conjoint**

Tous les citoyens canadiens et les résidents autorisés (qui ont habité un certain nombre d'années au Canada ou dans des pays avec lesquels le Canada a des accords) âgés de 65 ans et plus ont droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV). Les personnes qui sont éligibles à la SV peuvent également recevoir un supplément de revenu garanti (SRG) si leurs revenus sont faibles ou nuls. Finalement, les conjoints des pensionnés de la SV peuvent recevoir une allocation au conjoint (AAC) s'ils sont âgés de 60 à 64 ans et ont un revenu faible ou nul.

Ainsi, les personnes qui ont moins de 60 ans ne devraient déclarer aucun montant à cet item, à moins qu'une erreur ne se soit glissée à la question sur la date de naissance et que l'âge calculé soit erroné.

Lors du test 3B, 240 personnes ont déclaré un montant valide à cet item, soit 12,2 % des répondants. Par ailleurs, 12 répondants ne connaissaient pas le montant qu'ils avaient reçu, 2 répondants ont refusé de donner le montant et 2 répondants avaient 0.00 \$ au montant. Un peu moins de 30 % des montants recueillis étaient précis à la cent près. Il est possible que les intervieweurs aient entré les montants précis puisqu'ils avaient une liste des montants accordés pour les différents types de prestations. Aucun montant n'était à l'extérieur de la fourchette pré-déterminée pour les règles de vérification.

Seulement trois personnes âgées de moins de 60 ans ont déclaré un montant à cet item. À moins d'une erreur à l'âge, ces montants devraient être déplacés à un autre item. En se basant sur les montants déclarés (3382.82 \$, 1449.00 \$ et 506.00 \$), il est difficile d'évaluer à quel item ceux-ci correspondent. On peut toutefois supposer qu'une des trois personnes a en fait reçu une prestation de survivant du RPC puisqu'elle est veuve et que ses deux enfants ont déclaré un montant du RPC. Treize répondants âgés de 60 à 64 ans ont déclaré un montant à cet item. Ces personnes reçoivent probablement une allocation au conjoint.

En janvier, on a mis un drapeau à toutes les personnes qui étaient âgées de 65 ans et plus afin d'indiquer aux intervieweurs que ces personnes devraient déclarer un montant à cet item en mai. Parmi les 231 personnes qui, à l'interview de janvier, ont eu un drapeau, 220 ont donné soit un montant, un refus au montant ou ne connaissaient pas le montant en mai. Une autre personne a déclaré recevoir ce type de revenu mais avait 0.00 \$ au montant. Les autres répondants ont indiqué ne pas avoir reçu ce montant. En fait, elles étaient toutes âgées de 65 ans ou plus et

auraient du déclarer un montant. Il est possible qu'elles aient oublié d'indiquer un montant, qu'elles aient indiqué le montant à un autre item ou que l'intervieweur n'ait pas demandé spécifiquement le montant alors que la vérification logique est apparue.

**Distribution des répondants selon le drapeau de janvier et la réponse de mai**

<b>Drapeau en janvier</b>	<b>Montant en mai</b>			
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Zéro</b>	<b>Total</b>
<b>Oui</b>	220	10	1	231
<b>Non</b>	34	1697	1	1732
<b>Total</b>	254	1707	2	1963

En mai, 34 personnes ont déclaré un montant et n'avait pas de drapeau. Parmi celles-ci, 13 personnes ont reçu une allocation au conjoint et étaient âgées de 60 à 64 ans. Par ailleurs, 3 personnes étaient âgées de moins de 60 ans et n'auraient pas du déclarer un montant. Pour les 18 autres personnes qui ont déclaré un montant et n'avaient pas de drapeau, elles étaient toutes non-répondantes en janvier, ce qui explique l'absence de drapeau.

Quant aux deux personnes ayant un montant de 0.00 \$ à cet item, elles étaient âgées de 65 et de 64 ans et auraient pu déclarer un montant. On ne sait toutefois pas si l'intervieweur a oublié d'entrer le montant ou encore a oublié de presser sur F5 ou F6 pour indiquer un refus ou ne sait pas au montant.

La proportion de femmes (58 %) recevant une pension de la Sécurité de la Vieillesse est plus élevée que celle des hommes (42 %). Les femmes reçoivent également un montant plus élevé, la moyenne pour cet item étant de 5523 \$ pour les femmes et de 5326 \$ pour les hommes (données non pondérées).

Il semble que les données recueillies soient relativement bonnes même si certaines personnes auraient du déclarer un montant et ne l'ont pas fait.

**Question 11: Pension d'ancien combattant (anciens combattants et civils)**

La pension d'ancien combattant est accordée à ceux qui souffrent de certaines invalidités liées au service militaire. Les civils peuvent aussi recevoir une pension semblable s'ils ont servi à l'appui des Forces armées. L'âge, la profession et la situation financière n'ont aucune influence sur le droit à la pension ou sur le montant offert. Le montant de la pension est basé sur la sévérité de l'invalidité. Plusieurs types d'allocations sont offerts sous ce programme: pension d'invalidité, pension supplémentaire pour personnes à charge, allocations spéciales (allocation d'incapacité exceptionnelle, allocation pour vêtements, allocation pour soins), prestations pour les survivants, subvention pour dernière maladie et frais d'inhumation et finalement, indemnisation des anciens prisonniers de guerre.

Lors du test 3B, 17 répondants ont répondu \*OUI+ à cette question. Toutefois, parmi ces derniers, 7 personnes ont donné un montant de 0.00 \$, une personne a refusé de donner le montant, 2 autres personnes ne connaissaient pas le montant et une personne a déclaré un montant à l'extérieur de la fourchette pré-déterminée pour les règles de vérification. Ce montant (24000 \$) est en réalité un montant fort possible, puisqu'une personne mariée ayant une invalidité à 100 % reçoit environ ce montant. La limite supérieure de la fourchette devrait donc être augmentée.

Les personnes qui ont déclaré un montant valide à cet item sont âgées de plus de 60 ans. Les femmes sont plus nombreuses à avoir indiqué un montant (4 femmes versus 2 hommes). Les répondants ont utilisé les trois approches également. Un

seul des montants était précis à la cent près. Le montant moyen déclaré est de 6000 \$

Étant donné la taille de l'échantillon et le nombre de répondants à cette question, il est impossible de conclure quant à la qualité des données, que ce soit pour le nombre de prestataires ou le montant moyen déclaré.

### **Question 12: Prestations d'assurance-chômage avant déductions**

La grande majorité des travailleurs au Canada ont un emploi assurable, c'est-à-dire qu'ils peuvent bénéficier du programme d'assurance-chômage. Pour être prestataire, le travailleur et son employeur doivent verser une cotisation au compte de l'assurance-chômage. Pour qu'un travailleur reçoive des prestations, il doit avoir travaillé un certain nombre de semaines pendant la période de référence, c'est-à-dire 52 semaines précédant la demande. En 1992, la prestation était équivalente à 60 % du revenu d'emploi hebdomadaire moyen.

Selon les données recueillies lors du test 3B, 439 personnes ont déclaré avoir reçu ce type de prestations. Parmi celles-ci, 24 ont indiqué ne pas connaître le montant, 7 ont refusé de donner le montant et 3 personnes avaient 0.00 \$ au montant. Aucun montant n'a été exclu. Ainsi, 405 personnes, soit 20,6 % de l'échantillon, ont déclaré un montant valide de prestations d'assurance-chômage pour l'année 1992. Seulement quatre montants étaient précis à la cent près.

La majorité des personnes ayant déclaré un montant à cet item sont des hommes (56 %). Les prestataires sont en majorité âgés de moins de 45 ans (78 %). Le montant moyen déclaré par les femmes est de 4800 \$ alors qu'il atteint 7000 \$ pour les hommes.

Lors du test 3A qui a eu lieu en janvier 1993, si le répondant avait eu des périodes sans emploi ou des absences non payées, on lui demandait s'il avait reçu des prestations d'assurance-chômage. Lorsqu'il répondait OUI, on lui apposait un drapeau afin de le questionner si, au moment de l'interview de mai, il oubliait de déclarer un montant. Ainsi, 92 % des personnes qui avaient un drapeau en janvier ont déclaré un montant valide en mai. Parmi les personnes qui avaient un drapeau et ont répondu non en mai, une d'entre-elles n'a pas complété l'interview de mai. Il est donc possible qu'elle ait arrêté l'interview avant cet item. Quant aux autres répondants, il se pourrait qu'ils aient omis de donner le montant en mai ou encore qu'ils aient fait une erreur en répondant oui en janvier. L'erreur pourrait également être une erreur d'entrée de données, en janvier ou en mai.

**Distribution des répondants selon le drapeau de janvier et la réponse de mai**

Drapeau en janvier	Montant en mai			Total
	Oui	Non	Zéro	
Oui	295	25	1	321
Non	141	1499	2	1642
Total	436	1524	3	1963

Plusieurs personnes ont déclaré un montant provenant de prestations d'assurance-chômage alors qu'en janvier, elles n'avaient pas de drapeau. Parmi celles-ci, 34 ont complété partiellement l'une ou l'autre des interviews ou encore, n'ont pas complété l'interview de janvier. Il y a également 70 personnes qui, en janvier, n'avaient pas déclaré avoir eu des périodes sans emploi ou des absences non payées; elles n'ont donc pas répondu aux questions sur les prestations gouvernementales en janvier. Quant aux autres personnes, elles avaient peut-être oublié qu'elles avaient reçu des prestations d'assurance-chômage au moment de l'interview de janvier, ou encore le montant a été entré au mauvais item.

### Nombre de prestataires ayant identifié la catégorie et montant moyen déclaré

Catégorie de prestations	Nombre de prestataires*	Montant moyen déclaré
Régulière	147	6186.20 \$
Maternité/Paternité	3	2377.00 \$
Pêche	11	7481.00 \$
Formation	5	5056.00 \$
Maladie	3	2766.67 \$
Régulière et formation	4	8655.75 \$
Autre	1	500.00 \$
Sans catégorie	231	5966.83 \$
<b>Total</b>	<b>405</b>	<b>6039.09 \$**</b>

\* Exclut les prestataires ayant donné un refus, une réponse ne sait pas ou 0.00 \$ au montant.

\*\* Inclut tous les répondants ayant donné un montant valide qu'ils aient précisé la catégorie ou non.

Les prestations d'assurance-chômage sont accordées pour diverses raisons. Lors de l'interview sur le revenu, le répondant devait préciser la raison pour laquelle il avait reçu la prestation. Moins de la moitié des répondants ont identifié la raison (174/405). Certains problèmes survenus lors de la collecte pourraient expliquer ce faible taux de réponse. Les prestations régulières ont été mentionnées le plus souvent alors que peu de personnes ont indiqué les autres raisons. On note toutefois que toutes les personnes ayant indiqué la prestation pour la pêche habitent Terre-Neuve et que les trois personnes ayant donné la catégorie maternité/paternité sont des femmes. Il semble donc que les personnes ayant précisé la catégorie l'ont correctement identifiée. Les données recueillies ne concordent pas toutes avec le drapeau mis en janvier mais elles semblent relativement bonnes.

**Question 13: Prestations d'indemnisation pour accidents du travail avant déductions**

Les programmes d'indemnisation pour accidents du travail protègent, selon la province, de 70 à 90 % des travailleurs au Canada. Pour recevoir de telles prestations, le travailleur doit s'être blessé au travail ou doit avoir été victime d'une maladie professionnelle. Lorsque la blessure a été causée par une conduite volontaire du travailleur ou que la période d'invalidité est inférieure à une période déterminée, le travailleur ne peut recevoir les prestations.

Lors du test 3B, 64 personnes ont déclaré avoir reçu une prestation. Parmi celles-ci, une personne a déclaré ne pas connaître le montant reçu et 4 personnes ont donné 0.00 \$ au montant. Environ 3 % des répondants de l'échantillon ont donc reçu une prestation d'indemnisation pour accidents du travail. Le tiers des montants étaient précis à la cent près. La distribution selon l'approche est de 44 % pour l'approche par blocs, 29 % pour le carnet et de 27 % pour l'approche selon la déclaration de revenus. Cette distribution reflète bien l'utilisation des différentes approches, les répondants ayant utilisé l'approche par blocs dans 44 % des cas, le carnet dans 37 % des cas et la déclaration de revenus dans 17 % des cas, les deux dernières approches favorisant les montants précis.

La majorité des personnes ayant déclaré un montant à cet item sont des hommes (64 %). Les prestataires sont en majorité âgés de moins de 45 ans (63 %). Le montant moyen déclaré par les femmes est de 5200 \$ alors qu'il atteint 7700 \$ pour les hommes.

Comme pour les prestations d'assurance-chômage, lors du test 3A, on demandait aux répondants s'ils avaient reçu des prestations pour accidents du travail et on leur apposait un drapeau. Ainsi, 80 % des personnes qui avaient un drapeau en janvier ont déclaré un montant valide ou encore ne connaissaient pas le montant en

mai. Il est difficile de savoir si les personnes qui avaient un drapeau et qui ont répondu non en mai ont fait une erreur en janvier ou en mai. Toutefois, il est possible que deux d'entre-elles n'aient effectivement pas reçu d'indemnités considérant leur âge (16 ans et 69 ans). Certaines erreurs se sont probablement glissées étant donné que les réponses pouvaient être données par une personne interposée, en janvier ou en mai.

#### **Distribution des répondants selon le drapeau de janvier et la réponse de mai**

<b>Drapeau en janvier</b>	<b>Montant en mai</b>			
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Zéro</b>	<b>Total</b>
<b>Oui</b>	16	4	---	20
<b>Non</b>	44	1895	4	1943
<b>Total</b>	60	1899	4	1963

Parmi les personnes qui ont déclaré un montant en mai mais n'avaient pas eu de drapeau en janvier, 20 d'entre-elles avaient déclaré ne pas avoir eu de périodes sans emploi ou d'absences non payées lors de l'interview de janvier; elles n'ont donc pas répondu aux questions sur les prestations gouvernementales. D'autres personnes (11) n'avaient pas complété l'interview de janvier ou encore l'avaient complété partiellement. Il est possible que les 13 autres personnes qui ont déclaré un montant en mai avaient mal compris les questions sur les absences non payées ou les périodes sans emploi en janvier et donc n'ont pas répondu aux questions sur les prestations gouvernementales.

#### **Question 14: Prestations d'aide sociale et suppléments de revenu du gouvernement provincial**

L'admissibilité aux prestations d'aide sociale et suppléments de revenu du gouvernement provincial dépend de plusieurs règles qui varient d'une province à

l'autre. Généralement, les prestataires doivent être âgés de 18 à 65 ans. Leur avoir liquide ne doit pas dépasser un certain niveau. Quant à l'avoir immobilisé comme par exemple, la résidence principale, il est souvent exonéré.

En mai 1993, 128 personnes ont indiqué avoir reçu des prestations d'aide sociale et suppléments de revenu du gouvernement provincial. Toutefois, 2 personnes ne connaissaient pas le montant reçu et 8 personnes avaient 0.00 \$ au montant. Aucun des montants déclarés n'était à l'extérieur de la fourchette pré-établie pour les règles de vérification du système. Les montants valides ont été rapportés dans 68 cas par des personnes ayant utilisé l'approche par blocs, dans 33 cas, par des personnes ayant utilisé le carnet et finalement, 17 montants proviennent de l'approche par la déclaration de revenus. Seulement 14 % des montants étaient précis à la cent près.

La majorité des prestataires sont de sexe féminin (61 %). La grande majorité d'entre-eux sont âgés de moins de 45 ans. Plus de 60 % des prestataires habitent dans des logements où il y a au moins un enfant de moins de 18 ans. Le montant moyen déclaré par les femmes est de 6900 \$ alors qu'il n'est que de 5500 \$ pour les hommes, les femmes étant plus souvent responsables des enfants que les hommes.

Lors du test 3A, on demandait également aux personnes ayant eu des périodes sans emploi ou des absences non payées dans la dernière année, s'ils avaient reçu des prestations d'aide sociale et des suppléments de revenu du gouvernement provincial. Ainsi, plus de 70 % des personnes qui avaient un drapeau en janvier ont donné un montant ou encore ne connaissaient pas le montant en mai.

**Distribution des répondants selon le drapeau de janvier et la réponse de mai**

<b>Drapeau en janvier</b>	<b>Montant en mai</b>			<b>Total</b>
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Zéro</b>	
<b>Oui</b>	74	27	3	104
<b>Non</b>	46	1808	5	1859
<b>Total</b>	120	1835	8	1963

Parmi les personnes qui ont donné un montant en mai, 46 d'entre-elles n'avaient pas de drapeau en janvier. Parmi celles-ci, 20 n'ont pas complété l'interview de janvier ou l'ont complété partiellement, et 11 personnes n'ont pas répondu aux questions sur les prestations gouvernementales, ces questions n'étant demandé qu'aux personnes ayant eu des périodes sans emploi ou des absences non payées. Les autres répondants (15) avaient complété les deux interviews. Ils ont probablement mal compris les périodes sans emploi ou les absences non payées ou ont oublié de mentionner qu'ils avaient reçu des prestations d'aide sociale.

**Questions 15 et 16: Allocations familiales fédérales et allocations familiales, allocations de nouveau-né et allocations de maternité du Québec**

Les allocations familiales fédérales et les allocations familiales, allocations de nouveau-né et allocations de maternité du Québec sont versées aux parents d'enfants de moins de 18 ans quelque soit leurs avoirs ou leurs revenus. Les parents ayant un revenu net individuel excédant 50 000 \$ doivent toutefois rembourser une partie des allocations reçues au moment de la déclaration de revenus. Les personnes déclarant un montant à ces items devraient être responsables d'un enfant de moins de 18 ans.

Selon les données recueillies en mai 1993, 397 personnes ont déclaré avoir reçu des allocations familiales fédérales et 6 personnes ont reçu des allocations

familiales du Québec. Pour les allocations familiales fédérales, 5 personnes ont dit ne pas connaître le montant, 4 personnes ont refusé de donner un montant et 6 personnes ont donné 0.00 \$ au montant. Un montant de 4 800 \$ a été exclu puisqu'il était supérieur aux limites pré-déterminées pour les règles de vérification du système. La moitié des montants valides était précis à la cent près. Une seule personne a donné un montant valide (précis à la cent près) pour les allocations du Québec alors que les 5 autres personnes ont donné 0.00 \$ au montant (probablement une erreur de l'intervieweur). Ainsi, 19,4 % de l'échantillon a déclaré un montant valide pour les allocations familiales fédérales alors qu'une seule personne a déclaré un montant pour les allocations du Québec, ce qui n'est pas surprenant considérant le fait que l'échantillon pour le test 3B provient de Terre-Neuve et du sud de l'Ontario. Il est possible que les intervieweurs aient entré les montants précis même si le répondant ne donnait ce montant.

Un peu plus de la moitié des personnes ayant déclaré avoir reçu des allocations familiales sont des femmes. Près de 80 % des prestataires sont âgés de moins de 45 ans. Environ 3 % des personnes ayant déclaré un montant à l'intérieur de la fourchette pré-déterminée pour les règles de vérification du système n'habitent pas avec un enfant de moins de 18 ans.

La majorité des familles ayant déclaré un montant valide pour les allocations familiales fédérales ou les allocations du Québec, ont déclaré un montant à l'intérieur d'une fourchette de 20 \$ du montant exact alloué par les gouvernements.

Le tableau à la page suivante présente le montant déclaré pour chaque famille selon le nombre d'enfants ainsi que le montant donné pour le nombre d'enfants. La concordance est très bonne.

**Montant moyen déclaré par les familles selon le nombre d'enfants, EDTR**

Nombre d'enfants	Nombre de familles ayant déclaré un montant valide	Montant moyen déclaré (\$)	Montant accordé par rapport au nombre d'enfants
0	13	290.60	--
1	136	455.44	418.56
2	155	802.11	837.12
3	60	1 240.72	1 255.68
4	14	1 891.43	1 674.24
5	2	2 092.50	2 092.80
6	3	2 473.04	2 511.36

Une cinquantaine de familles qui habitaient avec des enfants âgés de moins de 18 ans en janvier 1993 n'ont pas rapporté de montants aux allocations familiales. À moins que les enfants soient nés en 1993 ou encore qu'ils aient commencé à habiter avec la famille au début de l'année 1993, elles auraient du donner un montant à cet item. Parmi ces familles, 25 familles avaient seulement un enfant, 23 familles avaient deux enfants et 3 familles avaient trois enfants ou plus. Il semble donc qu'il y ait eu une sous-déclaration des montants d'allocations familiales.

Les montants déclarés sont très près des montants accordés par les gouvernements. Même si les allocations familiales fédérales seront remplacées par une prestation fiscale pour enfants, si un drapeau pouvait être mis aux familles qui ont au moins un enfant habitant avec eux, il serait possible de leur rappeler de donner un montant à l'item de la prestation fiscale. Cette mesure permettrait d'améliorer grandement la qualité des données. Il serait toutefois difficile d'apposer ce drapeau puisque une seule personne de la famille devrait rapporter un montant et que l'on ne voudrait pas demander à chaque parent pourquoi il ne rapporte de montant. La programmation d'une telle vérification serait également

difficile et ralentirait l'interview. De plus, il est possible qu'un enfant soit issu d'une famille éclatée et que ce soit l'autre parent qui reçoive les chèques.

**Question 17: Crédits d'impôt pour enfants**

Les personnes qui reçoivent des allocations familiales fédérales pour un enfant à charge peuvent demander le crédit d'impôt pour enfants. L'admissibilité au crédit d'impôt dépend toutefois du revenu annuel net de la famille. Le montant du crédit dépend également du nombre d'enfants admissibles. Le montant maximum accordé par enfant est de 601 \$, et si l'enfant est âgé de moins de 7 ans, un supplément de 213 \$ peut être accordé.

Lors du test 3B, 224 personnes ont indiqué avoir bénéficié du crédit d'impôt pour enfants. Parmi ces dernières, 13 personnes ne connaissaient pas le montant, 2 personnes ont refusé de donner le montant, 7 autres personnes avaient 0.00 \$ au montant et finalement une personne a donné un montant à l'extérieur de la fourchette pré-établie pour les règles de vérification du système (3005.00 \$). Un peu moins du quart des montants étaient précis à la cent près.

Les répondants qui ont donné des montants valides (à l'intérieur de la fourchette) ont utilisé le carnet dans 43 % des cas, la déclaration de revenus dans 21 % des cas et l'approche par blocs dans 36 % des cas.

La grande majorité des répondants ayant donné un montant valide sont de sexe féminin (92 %). Les répondants sont âgés, en majorité, de moins de 45 ans (89 %). Le montant moyen déclaré par les répondants est de 905 \$; il est un peu plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

Six familles ayant déclaré un montant valide n'habitaient pas avec au moins un enfant de moins de 18 ans au moment de l'interview. Il est toutefois possible que ces familles aient été responsables d'un enfant de moins de 18 ans au cours de l'année 1992. Le montant moyen déclaré par les familles selon le nombre d'enfants semble satisfaisant.

Les familles qui déclarent un crédit d'impôt devraient aussi avoir déclaré un montant pour les allocations familiales. Par contre, parmi les 210 familles qui ont déclaré un montant valide, un refus ou une réponse ne sait pas au montant, 21 d'entre-elles n'avaient pas déclaré un montant aux allocations familiales.

Alors que 384 familles avaient déclaré un montant aux allocations familiales, seulement 189 d'entre-elles ont rapporté un crédit d'impôt. Ceci est possible puisque pour bénéficier d'un crédit d'impôt, le revenu familial ne doit pas dépasser un certain niveau.

**Montant moyen déclaré par les familles selon le nombre d'enfants, EDTR**

Nombre d'enfants	Nombre de familles ayant déclaré un montant valide	Montant moyen déclaré (\$)
0	6	439.82
1	63	577.21
2	84	897.91
3	35	1 231.18
4	11	1 775.35
5	2	2 836.78
6	1	2 100.00

Dans la déclaration de revenus, on précise que la personne ayant reçu les allocations familiales n'est pas nécessairement la personne qui devrait les déclarer à

l'impôt. Dans la majorité des cas, la personne ayant le revenu le plus élevé doit déclarer les allocations familiales. Ainsi, lors du test 3B, dans une cinquantaine de familles, l'homme a déclaré les allocations familiales alors que la femme a déclaré le crédit d'impôt pour enfants.

Les données recueillies lors du test 3B semblent donc relativement bonnes. À part les quelques familles qui ont rapporté un crédit d'impôt et qui n'avaient pas d'enfants vivant avec eux en janvier 1993 et celles qui ont rapporté un crédit d'impôt alors qu'elles n'avaient pas donné un montant aux allocations familiales, les montants semblent cohérents avec le nombre d'enfants.

#### **Question 18: Crédit pour la taxe sur les produits et services**

Le crédit pour la taxe sur les produits et services est seulement accordé aux familles qui ont un revenu familial ne dépassant pas un certain niveau. Une seule personne par famille peut demander le crédit. Le crédit de base accordé pour l'année 1992 était de 199 \$ pour la personne demandant le crédit, de 199 \$ pour le conjoint, de 199 \$ pour un enfant de moins de 19 ans pour lequel la personne a demandé l'équivalent du montant de marié et de 105 \$ pour chacun des enfants pour lesquels la personne n'a pas demandé le montant de marié.

Les données recueillies lors du test 3B indiquent que 639 personnes ont rapporté un montant à cet item. Parmi celles-ci, 34 ne connaissaient pas le montant crédité, 2 personnes ont refusé de donner le montant, 2 personnes avaient 0.00 \$ au montant et une personne a donné un montant à l'extérieur de la fourchette pré-établie pour les règles de vérification du système (2 076.00 \$). Un peu plus de la moitié des montants valides ont été donnés par des personnes ayant utilisé l'approche par blocs, le tiers par des personnes ayant utilisé le carnet et les autres

ont utilisé la déclaration de revenus. Moins de 10 % des montants étaient précis à la cent près.

Les femmes ont été un peu plus nombreuses à avoir donné un montant valide (55 % versus 45 % ). La majorité des personnes ayant bénéficié du crédit pour TPS étaient âgées de moins de 45 ans. Une proportion assez élevée de personnes de plus de 65 ans (17 %) ont également rapporté un montant valide. Le montant moyen déclaré pour les deux sexes était d'environ 290 \$ et il était un peu plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

Alors que la déclaration de revenus indique clairement qu'un seul des deux conjoints peut demander le crédit d'impôt, dans 22 familles, les deux conjoints ont rapporté un montant à cet item. Dans 12 familles, les deux conjoints ont déclaré le même montant. Ceci pourrait indiquer qu'il y a eu une double déclaration des montants lors du test 3B ou encore que dans ces familles, les deux conjoints ont demandé le crédit. Parmi celles-ci, 9 ont utilisé le carnet, 9 ont utilisé l'approche par blocs, 1 famille a utilisé la déclaration de revenus et dans les 3 autres cas, deux approches différentes ont été utilisées par les conjoints.

### **Question 19: Crédits d'impôt provinciaux**

À Terre-Neuve, le Régime d'épargne-actions et le programme de crédit de Terre-Neuve pour capital de risque accordent des crédits d'impôt aux résidents qui investissent dans certaines industries. En Ontario, les résidents peuvent réclamer le crédit d'impôt à l'investissement et à la participation des travailleurs et travailleuses de l'Ontario, le crédit d'impôt pour contributions politiques, le crédit d'impôt foncier, le crédit d'impôt sur les ventes et le crédit d'impôt au titre du Régime d'épargne-logement de l'Ontario.

Selon le test 3B, 89 personnes ont déclaré avoir bénéficié des crédits d'impôt provinciaux. Toutefois, 5 personnes ne connaissaient pas le montant crédité et 4 personnes avaient 0.00 \$ au montant. Ainsi, parmi les 80 montants valides, la moitié des montants étaient précis à la cent près.

En Ontario, 75 personnes, soit 3,8 % de l'échantillon total, ont déclaré avoir bénéficié d'un crédit d'impôt. À Terre-Neuve, seulement 5 personnes ont donné un montant valide à cet item. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont surtout des hommes (54 %) et près de la moitié d'entre-eux sont âgés de 45 ans et plus. Les femmes ont eu un crédit moyen de 360 \$ alors que celui des hommes était de 410 \$.

Les données administratives concernant les deux programmes de crédits provinciaux à Terre-Neuve ne sont pas disponibles au public. Par contre, en contactant le département des finances à Terre-Neuve, nous avons su que le programme de crédit d'impôt pour le régime d'épargne-actions n'était pas vraiment en vigueur et que très peu de personnes reçoivent le crédit d'impôt pour capital de risque. Il semble donc que les personnes ayant déclaré un montant à cet item ont probablement fait une erreur.

**Question 20: Autres revenus de sources gouvernementales non inclus dans les questions précédentes**

Les autres revenus de sources gouvernementales incluent des revenus tels que des crédits d'impôts fonciers, des subventions aux propriétaires, des paiements aux parents adoptifs, des paiements reçus des gouvernements fédéral et provinciaux pour des programmes de formation, des paiements de programmes d'assurance automobile, et tout autre revenu de source gouvernementale non mentionné dans les items précédents.

Lors du test 3B, 45 personnes ont répondu oui à cet item. Parmi celles-ci, 32 personnes avaient 0.00 \$ au montant alors qu'une personne a refusé de donner le montant reçu. Pour cette question, les intervieweurs devaient préciser la source de ces revenus et ils ont eu de la difficulté. Ceci pourrait expliquer le grand nombre de 0.00 \$ au montant. En fait, les personnes ayant donné 0.00 \$ au montant et n'ayant pas précisé la source n'ont probablement pas reçu cette source de revenus. Ainsi, 12 personnes, soit moins de 1 % de l'échantillon, ont donné un montant valide. L'approche par blocs a été utilisée par 5 personnes, le carnet, par 4 personnes et la déclaration de revenus, par 3 personnes. Seulement 2 montants étaient précis à la cent près.

Le montant moyen déclaré par les 7 femmes ayant reçu un autre revenu de source gouvernementale est de 3900 \$ alors qu'il n'est que de 2000 \$ pour les 5 hommes ayant déclaré ce revenu. Les personnes ayant utilisé l'approche par blocs ont déclaré un revenu beaucoup plus élevé (5100 \$) que les personnes ayant utilisé l'approche par le carnet (2700 \$) ou par la déclaration de revenus (400 \$). Les montants déclarés varient de 4.40 \$ à 12 500.00 \$. Il semble y avoir eu une double déclaration dans une famille alors que les deux conjoints ont déclaré un montant identique de 225 \$.

Les répondants devaient préciser la source de ce revenu. Parmi les 12 personnes ayant donné un montant valide, 11 ont précisé la source de ce revenu. Pour trois catégories, il y a eu plus d'un répondant.

<b>Autres revenus</b>	<b>Montants donnés</b>	
Programme de formation	4127.00 \$	3710.00 \$
Crédit d'impôt foncier	422.00 \$	600.00 \$
Intérêt de la déclaration de revenus	4.40 \$	
Subvention à l'entreprise	5520.00 \$	
Rabais pour taxes municipales	225.00 \$	225.00 \$
Supplément fédéral	979.52 \$	
Rabais de taxes pour ferme	550.00 \$	
Arrérages du RPC	12500.00 \$	

Pour faciliter le travail de l'intervieweur, une liste pourrait être pré-déterminée et l'intervieweur n'aurait qu'à choisir la source de revenu. Cette liste pourrait inclure les éléments suivants: crédit d'impôt foncier, programme de formation, subvention à l'entreprise, supplément fédéral, paiements de programme d'assurance automobile, etc.

La taille de l'échantillon de l'EDTR permet difficilement de tirer des conclusions quant à la qualité des données recueillies.

## CONCLUSION

Même si la taille de l'échantillon nous permettait difficilement de conclure quant à la qualité des données pour certaines sources, telles que les pensions d'anciens combattants ou encore les indemnisations des accidents du travail, dans l'ensemble, les données semblent bonnes.

En comparant les données recueillies lors de l'interview sur le travail en janvier 1993, on remarque qu'il semble y a eu une certaine confusion quant aux questions sur les périodes sans emploi et les absences non payées en janvier. Étant donné que seules les personnes ayant indiqué avoir eu des périodes sans emploi ou des absences non payées répondaient aux questions sur les prestations gouvernementales, on ne pouvait se fier complètement aux drapeaux apposés. Par contre, lors de l'interview de janvier/février 1994, les questions sur les prestations gouvernementales seront posées à tous les répondants et ainsi, le drapeau sera probablement plus significatif.

**TABLEAU A: DISTRIBUTION DES RÉPONSES  
POUR LES QUESTIONS 9 À 20**

QUESTIONS	RÉPONSES	TOTAL (1963 observations)	
		#	% de OUI
Q9	OUI	289	14,7
	NON	1674	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q10	OUI	256	13,0
	NON	1707	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q11	OUI	17	0,9
	NON	1946	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q12	OUI	439	22,4
	NON	1524	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q13	OUI	64	3,3
	NON	1899	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q14	OUI	128	6,5
	NON	1835	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q15	OUI	397	20,2
	NON	1566	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q16	OUI	6	0,3
	NON	1957	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q17	OUI	224	11,4
	NON	1739	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q18	OUI	639	32,6
	NON	1324	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q19	OUI	89	4,5
	NON	1874	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q20	OUI	45	2,3
	NON	1918	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	

**TABLEAU B: POUR CEUX QUI ONT RÉPONDU \*OUI+ À LA QUESTION**

QUESTION	MONTANT	TOTAL
		#
Q9	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	9 17 1 3 259
Q10	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	2 12 2 - 240
Q11	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	7 2 1 1 6
Q12	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	3 24 7 - 405
Q13	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	4 1 - - 59
Q14	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	8 2 - - 118
Q15	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	6 5 4 1 381
Q16	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	5 - - - 1
Q17	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	7 13 2 1 201
Q18	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	2 34 2 1 600
Q19	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	4 5 - - 80
Q20	0.00 \$ NE SAIT PAS REFUS EXTERIEUR DES LIMITES VALIDE	32 - 1 - 12

**TABLEAU C: POUR CEUX QUI ONT UN MONTANT VALIDE: STATISTIQUES UNIVARIEES**

QU.	OBS.	MOY.	ÉCART TYPE	MÉD.	MIN	MAX	MONT. AVEC CENTS
Q9	259	4598.59	2790.59	4992.00	0.50	12000.00	82
Q10	240	5441.14	2051.37	4509.03	350.00	11923.00	69
Q11	6	6016.32	6197.07	3934.95	360.00	14712.00	1
Q12	405	6039.09	4203.04	5088.00	129.00	18630.00	4
Q13	59	6789.47	7393.75	4800.00	77.00	26600.00	19
Q14	118	6355.55	5057.59	5389.74	86.00	20000.00	17
Q15	381	779.35	443.09	828.00	0.12	3600.00	187
Q16	1	837.12	-	837.12	837.12	837.12	1
Q17	201	904.56	548.93	728.25	54.94	2668.56	48
Q18	600	290.15	149.79	280.00	27.00	984.00	43
Q19	80	386.78	386.38	279.28	11.85	1996.50	39
Q20	12	3071.91	3933.29	789.76	4.40	12500.00	2

#### **4. REVENUS DE PLACEMENTS**

Dans cette section du rapport, nous évaluons la qualité des données relatives au revenu de placements recueillies lors du test 3B. Les répondants devaient déclarer s'ils avaient touché un revenu provenant des sources suivantes :

**Question 21 :** Intérêts

**Question 22 :** Dividendes de sources canadiennes

**Question 23 :** Revenus nets d'une société en nom collectif

**Question 24 :** Gains en capital imposables

**Question 25 :** Gains en capital nets

**Question 26 :** Revenus de location nets

**Question 27 :** Autres revenus de placements

Dans la première partie de l'analyse, nous examinons le pourcentage de réponses obtenues à chaque question. Dans la deuxième, nous traitons de façon plus détaillée des montants déclarés et des caractéristiques des répondants pour chaque question. Les conclusions et les recommandations sont données dans la troisième partie.

La qualité des données est le principal critère d'évaluation des méthodes d'enquête. Des données dites «de qualité» sont des estimations fiables du phénomène qu'elles tentent de mesurer. Il faut pour cela que les personnes déclarent toutes leurs sources de revenu et que l'estimation des montants soit exacte. Voici quelques exemples de problèmes qui nuisent à la qualité des données : une forte proportion de refus et de réponses «Ne sait pas»; une forte proportion de réponses inexactes données par des répondants qui n'ont pas bien compris les concepts relatifs au revenu de placements et des proportions élevées de réponses approximatives

fournies par des répondants qui n'ont pas consulté leur déclaration de revenus et qui n'ont pas rempli le carnet de l'EDTR.

Pour déterminer la qualité des données obtenues au test 3B, il serait préférable de les comparer à des données provenant d'autres sources qui mesurent des variables semblables (sinon les mêmes). Toutefois, comme cela est impossible, il faudra fonder notre évaluation uniquement sur les hypothèses de base relatives au comportement des investisseurs et sur notre intuition.

## **A. RÉPONSES OBTENUES À CHAQUE QUESTION**

Bien que l'approche \*bloc+ ait été la méthode le plus fréquemment utilisée pour recueillir les renseignements, les personnes qui se sont servi de leur déclaration de revenus ont été proportionnellement les plus nombreuses à déclarer avoir touché un revenu de placements. Les personnes qui ont utilisé le carnet arrivaient au deuxième rang et celles qui ont suivi l'approche +bloc+, au troisième. Par exemple, à la question sur les intérêts, catégorie de revenu de placements la plus importante, 37 % des répondants qui ont utilisé leur déclaration de revenus ont déclaré en avoir reçu, comparativement à 30 % de ceux qui ont utilisé le carnet et à 17 % de ceux qui ont suivi l'approche \*bloc+.

Selon le tableau A figurant en annexe, le pourcentage de réponses affirmatives est très faible, sauf pour la question 21. Si le quart des répondants ont déclaré qu'ils avaient touché des intérêts (question 21), seulement, 4 % ont déclaré avoir reçu des dividendes de sources canadiennes (question 22), 3 %, des revenus de location nets (question 26), 1 %, d'autres revenus de placements (question 27), 1 %, des gains en capital imposables (question 24), 1 %, des gains en capital nets (question 25) et moins de 1 %, des revenus nets d'une société en nom collectif (question 23).

Aucun répondant n'a refusé de répondre aux questions ni déclaré ignorer s'il avait touché un revenu. Par ailleurs, le faible pourcentage de répondants ayant donné une réponse affirmative à la plupart des questions limitera l'analyse des montants déclarés et des caractéristiques des répondants.

## **B. REVENUS DE PLACEMENTS DÉCLARÉS ET CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS**

### **Question 21: Intérêts**

De toutes les catégories de revenus de placements, ce sont les intérêts qui ont été le plus fréquemment déclarés. Sur un échantillon total de 1 963 personnes, le quart (497) ont déclaré qu'elles avaient touché un revenu en intérêts. Les répondants devaient inclure dans cette catégorie les intérêts bancaires, les obligations d'épargne du Canada, d'autres obligations et certificats de placement (à l'exception des RÉER et des FERR), les revenus bruts en intérêts et de dividendes de placements à l'étranger de même que les revenus (mais pas les paiements forfaitaires) provenant de polices d'assurance-vie.

Le tableau B figurant en annexe donne un aperçu plus détaillé des montants déclarés par les répondants qui ont dit avoir touché un revenu en intérêts. Parmi les 497 répondants ayant touché un revenu de cette source, 88 % ont déclaré un montant valide. Pour le reste, 7 % ignoraient le montant des intérêts qu'ils avaient reçus, 3 % ont déclaré un montant supérieur à la limite maximale de la fourchette définie par les vérifications avec avertissement, 2 % ont refusé de préciser le montant et 1 répondant a donné un montant nul (0,00 \$). Les montants supérieurs à la limite maximale variaient de 10 000 à 36 602,93 \$.

Les répondants ayant des revenus annuels plus élevés étaient proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir reçu des intérêts. Par exemple, 41 % des

répondants dont les revenus annuels dépassaient 60 000 \$ en ont déclaré, comparativement à 16 % de ceux qui gagnaient moins de 20 000 \$ par année. Les personnes qui ont déclaré des intérêts avaient un revenu annuel moyen de 27 506,68 \$.

Les répondants plus âgés étaient aussi relativement plus nombreux à déclarer un revenu en intérêts. Si près d'un répondant âgé de 25 à 64 ans sur cinq (22 %) a déclaré des intérêts, les personnes âgées, elles, étaient proportionnellement presque deux fois plus nombreuses à le faire (41 %). Seulement 8 % des répondants ayant entre 15 et 24 ans ont déclaré un revenu en intérêts.

Chez les répondants qui ont fourni un montant valide pour les intérêts, le montant moyen déclaré était de 926,58 \$ et le montant le plus élevé, de 9 571,00 \$. Une proportion comparable d'hommes (23 %) et de femmes (22 %) ont déclaré des intérêts. En outre, le montant moyen déclaré par chacun était aussi semblable : 920,54 \$ pour les hommes et 932,65 \$ pour les femmes. Proportionnellement deux fois plus de répondants de l'Ontario (29 %) que de répondants de Terre-Neuve (14 %) ont déclaré avoir touché des intérêts.

Les répondants qui se sont servi de leur déclaration de revenus (35 %) ou du carnet (30 %) ont déclaré un montant valide plus souvent que ceux qui ont suivi l'approche \*bloc+ (12 %). C'est chez les répondants ayant utilisé le carnet que le montant moyen des intérêts était le plus élevé (1 024,51 \$); il était de 886,78 \$ chez les répondants ayant suivi l'approche \*bloc+ et de 794,79 \$ chez ceux qui ont consulté leur déclaration de revenus.

La variable \*montants avec cents+ permet de déterminer dans quelle mesure les personnes ont consulté leur déclaration de revenus et d'autres documents pour répondre à l'enquête. Nous supposons qu'un montant qui comporte des cents --

par exemple 500,53 \$ au lieu de 500 \$ -- est plus exact; que le répondant a consulté des documents et qu'il n'a pas simplement donné un montant approximatif. Parmi les 439 répondants qui ont indiqué un montant valide à la question sur les intérêts, 40 % ont déclaré un montant avec des cents. Les montants déclarés avec des cents étaient plus fréquents chez les répondants qui se sont servi du carnet (54 %) ou de leur déclaration de revenus (48 %) que chez ceux qui ont suivi l'approche \*bloc+ (5 %).

### **Question 22: Dividendes de sources canadiennes**

Dans cette catégorie, les répondants devaient indiquer le montant de leurs dividendes imposables comme ils l'avaient fait sur leur déclaration de revenus. Si le montant ne figurait pas sur leur déclaration, ils devaient le calculer en multipliant les dividendes qu'ils avaient touchés par 1.25. Les répondants devaient également tenir compte des dividendes canadiens que leur conjoint avait reçus et qu'ils avaient déclarés aux fins de l'impôt sur le revenu.

Seulement 72 répondants (4 %) de l'échantillon total ont dit avoir reçu des dividendes. De ce nombre, 78 % ont déclaré un montant valide, 18 % ont indiqué un montant nul et 4 % ne savaient pas quel montant représentaient les dividendes qu'ils avaient reçus.

Comme on l'a observé pour le revenu en intérêts, les répondants ayant un revenu annuel élevé étaient proportionnellement plus nombreux à avoir reçu des dividendes. Ainsi, 16 % des répondants dont les revenus annuels dépassaient 60 000 \$ en avaient reçus, comparativement à 1 % de ceux dont les revenus annuels n'atteignaient pas 20 000 \$. Le revenu moyen des répondants ayant déclaré un montant valide était de 43 837,30 \$, le montant moyen des dividendes déclarés s'établissant, lui, à 1 728,83 \$.

Si les femmes étaient relativement aussi nombreuses que les hommes à déclarer des dividendes (3 %), elles ont déclaré, en moyenne, des dividendes moins élevés qu'eux (1 413,62 \$ contre 2 002,01 \$). Les répondants âgés de 45 ans et plus étaient proportionnellement un peu plus nombreux à déclarer avoir reçu des dividendes (5 %) que ceux qui avaient moins de 45 ans (2 %).

Parmi les 56 répondants ayant touché des dividendes et déclaré un montant valide, 49 vivaient en Ontario. La proportion de répondants de Terre-Neuve ayant déclaré des dividendes était très faible (moins de 1 %). Dans le cas des Ontariens, la proportion était légèrement supérieure (4 %).

Les répondants qui ont utilisé soit leur déclaration de revenus (4 %) soit le carnet (4 %) ont déclaré plus souvent avoir touché des dividendes que ceux qui ont suivi l'approche \*bloc+ (1 %). Les répondants qui ont utilisé le carnet ont déclaré le montant moyen des dividendes le plus élevé (1 796,84 \$); venaient ensuite les répondants qui ont suivi l'approche \*bloc+ (1 778,71 \$), puis ceux qui ont consulté leur déclaration de revenus (1 540,34 \$). Trente-huit pour cent des répondants ayant donné un montant valide ont indiqué des cents. Ce sont ceux qui ont utilisé leur déclaration de revenus qui en ont déclaré le plus souvent (64 %), suivis de ceux qui ont rempli le carnet (37 %). Les répondants qui ont suivi l'approche \*bloc+ ont été proportionnellement les moins nombreux à déclarer un montant avec des cents (8 %).

**Question 23: Revenus nets d'une société en nom collectif (associés commanditaires ou non engagés de façon active seulement)**

Comme seulement trois personnes ont répondu à cette question et qu'une seule a indiqué un montant valide, les résultats ne seront pas publiés pour des raisons de confidentialité. Compte tenu de ce faible taux de réponse, il y aurait lieu de reconsidérer l'inclusion de cette catégorie dans les prochains cycles.

**Question 24: Gains en capital imposables**

Il y a gain ou perte en capital lorsqu'une personne vend ou cède une immobilisation, par exemple des biens immobiliers ou des actions. La portion imposable d'un gain en capital est de 75 % du montant net des gains en capital de la personne moins ses pertes en capital pour l'année. Les pertes en capital peuvent être reportées sur trois ans pour abaisser le montant des gains en capital.

Au total, 23 personnes ont déclaré des gains en capital. De ce nombre, 21 ont fourni un montant valide, une a inscrit un montant nul (0,00 \$) et une a donné un montant supérieur à la limite maximale de la fourchette (112 663,00 \$). Étant donné le peu de répondants à cette question, il est difficile de tirer quelque conclusion que ce soit. Cependant, on note que parmi les personnes ayant déclaré un montant valide, 90 % avaient entre 25 et 64 ans, 86 % résidaient en Ontario et 48 % ont indiqué des cents. Le montant moyen des gains en capital déclarés par ces personnes était de 486,89 \$ et le montant médian, de 182 \$.

**Question 25: Gains ou pertes en capital nets**

Seulement 15 répondants ont déclaré des gains ou des pertes en capital nets. Douze d'entre eux ont déclaré un montant valide, deux ont indiqué un montant nul (0,00 \$) et un, un montant supérieur à la limite maximale (144 000 \$). Comme dans le cas des gains en capital imposables, le nombre peu élevé de répondants à cette question ne nous permet pas de tirer de conclusion des données obtenues. Toutefois, parmi les personnes qui ont indiqué un montant valide à la question sur les gains en capital imposables, huit ont aussi déclaré un montant valide pour les gains en capital nets. Le montant moyen des gains ou des pertes en capital nets déclarés était de 160,33 \$, le montant le plus élevé, de 6 000,00 \$, et le moins élevé, de - 7 625,00 \$. Le montant médian s'établissait à 230 \$.

**Question 26: Revenus de location nets**

Dans cette catégorie, les répondants devaient inclure le loyer agricole et le revenu net provenant de locataires, de pensionnaires, etc. Ils ne devaient pas tenir compte des dépenses engagées pour gagner ce revenu, comme celles qui ont trait au chauffage, à l'électricité, à l'entretien, à la peinture et aux réparations, ni des taxes supplémentaires à payer en raison de la location d'une partie de leur propriété.

Parmi les 1 963 répondants de l'échantillon, 53 ont déclaré avoir touché des revenus de location ou subi des pertes locatives. De ce nombre, 47 ont donné un montant valide, 3 ne connaissaient pas la valeur de leurs revenus de location ou de leurs pertes locatives, 2 ont donné un montant nul (0,00 \$) et 1 a indiqué un montant supérieur à la limite maximale (90 000,00 \$).

Les répondants dont le revenu annuel dépassait 60 000 \$ étaient proportionnellement les plus nombreux à déclarer des revenus de cette source (12 %). Le montant moyen des revenus de location ou des pertes locatives déclarés par les répondants était de 3 123,12 \$; le montant médian était de 1 547,00 \$.

En proportion, les répondants de l'Ontario étaient plus nombreux que ceux de Terre-Neuve à déclarer des revenus de location (4% contre 1 %). Les répondants ayant utilisé leur déclaration de revenus ont déclaré des revenus de location plus souvent (6 %) que ceux qui ont rempli le carnet (2 %) ou suivi l'approche \*bloc+ (1 %).

**Question 27: Autres revenus de placements (à l'exception des RÉER et des FERR)**

Les répondants déclarant des revenus de cette source devaient inclure les intérêts sur les prêts et hypothèques qu'ils ont consentis, le revenu régulier d'une succession ou d'un fonds en fiducie, etc. Parmi tous les répondants de l'échantillon, 25 ont déclaré avoir touché d'autres revenus de placements. De ce nombre, 14 ont donné un montant valide, 10 ont indiqué un montant nul (0,00 \$) et 1 a dit ne pas savoir le montant des revenus qu'il avait tirés de cette source. Le montant moyen des autres revenus de placement s'élevait à 3 485,97 \$ et le montant médian, à 687,75 \$.

**C. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Sauf à la question 21, le nombre de répondants aux questions considérées a été peu élevé, ce qui limite l'analyse et permet difficilement de tirer des conclusions. Par conséquent, ces observations ne doivent s'appliquer qu'aux répondants du test 3B et leur interprétation doit être considérée comme une indication des résultats que nous pourrions obtenir dans l'enquête.

La plupart des répondants semblent avoir assez bien compris les concepts de revenus de placements. Aucun n'a dit ignorer s'il avait touché des revenus de chacune des diverses sources de revenu de placements.

Pour l'ensemble des questions sur les revenus de placements, plus la tranche de revenu annuel des répondants était élevée, plus était grande la probabilité que ces derniers déclarent des revenus de placements. En outre, si une proportion comparable d'hommes et de femmes ont déclaré des revenus de placements à la majorité des questions, les hommes ont déclaré, en moyenne, des montants plus élevés que les femmes.

Pour l'ensemble des questions, les répondants de l'Ontario étaient proportionnellement plus nombreux à déclarer des revenus de placements que ceux de Terre-neuve. Bien que l'approche \*bloc+ (46 %) et l'approche \*carnet+ (37 %) aient été les méthodes de déclaration le plus souvent utilisées, les personnes qui se sont servi de leur déclaration de revenus ont été proportionnellement plus nombreuses à déclarer des revenus de placements. Toutefois, sauf pour ce qui concerne les gains en capital nets et les revenus de location nets, les personnes qui ont consulté leur déclaration de revenus ont déclaré, en moyenne, des revenus de placements moins élevés que ceux qui ont utilisé le carnet ou suivi l'approche \*bloc+.

Il convient de noter que les sources de revenus de placements sont décrites dans le questionnaire pour aider le répondant à se souvenir s'il avait eu des revenus de l'une ou l'autre de ces sources. Cependant, à des fins d'analyse, il conviendrait de grouper ces diverses sources en une seule catégorie appelée \*revenus de placements+. En raison du petit nombre des répondants, il ne faudrait pas tenter d'analyser les réponses données pour chacune des sources. Enfin, compte tenu de la faible réponse obtenue à la question 23 sur les revenus nets d'une société en nom collectif (un répondant), l'inclusion de cette source devrait être reconsidérée pour les prochains cycles.

**TABLEAU A: RÉPARTITION DES RÉPONSES DONNÉES À CHAQUE QUESTION**

QUESTION	RÉPONSES	TOTAL (1 963 observations)	
		N <sup>bre</sup>	% de OUI
Q21	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	497 1466 -- --	25.3
Q22	OUI NON NE SAIT PAS	72 1891 --	3.7
Q23	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	3 1960 -- --	0.2
Q24	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	23 1940 -- --	1.2
Q25	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	15 1948 -- --	0.8
Q26	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	53 1910 -- --	2.7
Q27	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	25 1938 -- --	1.3

**TABLEAU B: RÉPONDANTS AYANT DIT \*OUI+ À LA QUESTION PRINCIPALE**

QUESTION	MONTANT	TOTAL
		N <sup>bre</sup>
Q21	O,00 \$	1
	NE SAIT PAS	36
	REFUS	8
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	13
	MONTANT VALIDE	439
Q22	O,00 \$	13
	NE SAIT PAS	3
	REFUS	--
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	--
	MONTANT VALIDE	56
Q23	O,00 \$	2
	NE SAIT PAS	--
	REFUS	--
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	--
	MONTANT VALIDE	1
Q24	O,00 \$	1
	NE SAIT PAS	--
	REFUS	--
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	1
	MONTANT VALIDE	21
Q25	O,00 \$	2
	NE SAIT PAS	--
	REFUS	--
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	1
	MONTANT VALIDE	12
Q26	O,00 \$	2
	NE SAIT PAS	3
	REFUS	--
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	1
	MONTANT VALIDE	47
Q27	O,00 \$	10
	NE SAIT PAS	1
	REFUS	--
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	--
	MONTANT VALIDE	14

**TABLEAU C: ENREGISTREMENTS CONTENANT UN MONTANT VALIDE :  
STATISTIQUES À UNE VARIABLE<sup>1</sup>**

QUEST.	OBS.	MONTANT MOYEN	ÉCART- TYPE	MONTANT MÉDIAN	MIN.	MAX.	MONTANT AVEC CENTS
Q21	439	926,58	1 552,87	300,00	2,00	9 571,00	175
Q22	56	1 728,83	3 707,49	213,50	2,16	20 680,00	21
Q24	21	486,89	1 277,87	182,00	0,09	6 000,00	10
Q25	12	160,34	3 013,04	230,00	-7 625,00	6 000,00	4
Q26	47	3 123,12	6 979,05	1 547,00	-7 973,16	40 000,00	15
Q27	14	3 485,97	5 898,95	687,75	-2 701,50	20 000,00	6

(1) La source \*Revenus nets d'une société en nom collectif\* a été exclue en raison du très petit nombre de répondants à cette question.

**TABLEAU D: REVENUS DE PLACEMENTS SELON CERTAINES VARIABLES<sup>1</sup>**

	Échantillon total n = 1963	Intérêts	Dividendes	Gains en capital imposables	Gains en capital nets	Revenus de location nets	Autres revenus de placements
<b>Sexe</b>							
H	974	220	30	13	9	30	9
F	989	219	26	8	3	17	5
<b>Tranche de revenu</b>							
0,00 \$ - 19 999,99 \$	1210	194	11	5	1	17	1
20 000,00 \$ - 39 999,99 \$	474	142	19	10	4	13	5
40 000,00 \$ - 59 999,99 \$	203	72	14	3	3	8	5
60 000,00 \$ et plus	76	31	12	3	4	9	3
<b>Groupe d'âge</b>							
15 - 24	337	28	3	1	1	--	1
25 - 34	484	89	10	7	3	11	4
35 - 44	418	87	10	7	3	7	2
45 - 54	269	75	12	4	4	12	1
55 - 64	204	57	12	1	1	10	4
65 - 74	151	60	8	1	--	5	--
75 ans et plus	100	43	1	--	--	2	2
<b>Cheminement de l'interview</b>							
*Bloc+	908	112	12	2	--	11	2
*Carnet+	716	207	30	12	10	17	9
*Déclaration de revenus+	339	120	14	7	2	19	3
<b>Région</b>							
Terre-Neuve	858	118	7	3	1	6	2
Ontario	1105	321	49	18	11	41	12

(1) La source \*Revenus nets d'une société en nom collectif+ a été exclue en raison du très petit nombre de répondants à cette question.

## **5. LES DONNÉES RELATIVES AU REVENU DE PENSION**

Dans cette section du rapport, nous évaluons la qualité des données relatives au revenu de pension recueillies lors du test 3B. Les questions de l'EDTR portaient sur les revenus que les répondants avaient touché des sources suivantes :

**Question 8 :** Rente de retraite versée en vertu d'un régime de pension d'employeur, y compris les rentes de survivant

**Question 28 :** Revenu provenant de FERR

**Question 29 :** Revenu de rentes

**Question 30 :** Revenu provenant du retrait de RÉER

Dans la première partie de l'analyse, nous examinons le pourcentage de réponses obtenues à chaque question. Dans la deuxième, nous traitons de façon plus détaillée des montants déclarés et des caractéristiques des répondants à chaque question.

### **A. RÉPONSES OBTENUES À CHAQUE QUESTION**

Selon le tableau A figurant en annexe, le pourcentage de réponses affirmatives obtenues aux questions relatives au revenu de pension est généralement très faible. Ainsi, lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils avaient touché une rente de retraite (question 8), seulement 8 % ont répondu oui. De même, seulement 2 % des répondants ont dit avoir touché un revenu provenant du retrait de RÉER (question 30), 1 % ont déclaré qu'ils avaient reçu un revenu provenant d'un FERR (question 28) et un peu moins de 1 % ont indiqué qu'ils avaient touché un revenu de rentes (question 29).

Bien que l'approche \*bloc+ ait été la méthode la plus fréquemment utilisée pour obtenir les renseignements, les répondants qui se sont servi de leur déclaration de revenus et ceux qui ont utilisé le carnet ont été proportionnellement un peu plus nombreux à déclarer un revenu de pension (14 % dans ces deux cas). Dix pour cent des répondants ayant suivi l'approche \*bloc+ ont déclaré un revenu de pension.

Aucun répondant n'a refusé de répondre aux questions ni déclaré ignorer s'il avait touché un revenu de ces sources. En raison du faible pourcentage de répondants ayant affirmé avoir touché un revenu de pension, l'analyse des montants déclarés et des caractéristiques des répondants sera limitée.

## **B. REVENUS DE PENSION DÉCLARÉS ET CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS**

### **Question 8: Rente de retraite versée en vertu d'un régime de pension d'employeur, y compris les rentes de survivant**

Les répondants à cette question devaient tenir compte de toute rente de retraite versée en vertu d'un régime de pension d'employeur, y compris des rentes de survivant, mais non des rentes versées en vertu du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Parmi les 165 répondants qui ont indiqué avoir touché une rente de retraite, 156 ont déclaré un montant valide, 6 ne savaient pas le montant qu'ils avaient reçu, 2 ont déclaré un montant nul et 1 a refusé de préciser le montant.

Chez les répondants qui ont déclaré un montant valide, le revenu moyen de rentes de retraite s'établissait à 7 441,45 \$ et le revenu médian, à 4 356 \$ (tableau C). Une proportion légèrement plus élevée d'hommes (9 %) que de femmes (7 %) ont dit avoir touché une rente de retraite. Le montant moyen de ce revenu chez les

hommes, toutefois, était plus du double de celui qu'ont déclaré les femmes (9 642,94 \$ contre 4 592,46 \$).

La proportion de personnes qui ont déclaré une rente de retraite variait selon la tranche de revenu annuel, mais aucune tendance particulière n'était manifeste. Le revenu annuel moyen des personnes qui ont déclaré avoir touché une rente de retraite était de 26 153,46 \$.

La probabilité qu'un répondant déclare une rente de retraite augmentait cependant avec l'âge. Tandis que près du tiers des répondants ayant plus de 65 ans ont déclaré avoir reçu une rente de retraite (29 %), la proportion correspondante était de 17 % chez les 55-64 ans, de 4 % seulement chez les 25-54 ans et de 1 % chez les 15-24 ans. Il ne faut toutefois pas oublier que ces données n'ont pas été vérifiées et qu'il est possible que certaines d'entre elles aient été inscrites dans les mauvaises cases.

Les répondants de l'Ontario (10 %) étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que ceux de Terre-Neuve (5 %) à déclarer avoir touché une rente de retraite. Ceux qui ont rempli le carnet (10 %) ou consulté leur déclaration de revenus (9 %) ont été plus en mesure de déclarer un montant que ceux qui ont suivi l'approche \*bloc+ (6 %). Parmi tous les répondants qui ont indiqué un montant valide au titre d'une rente de retraite, 36 % ont indiqué des cents. (On suppose les montants comportant des cents plus exacts que les montants arrondis). Les répondants qui ont déclaré le plus souvent des cents étaient ceux qui se sont servi de leur déclaration de revenus (55 %) et du carnet (49 %), comparativement aux répondants qui ont suivi l'approche \*bloc+ (11 %).

**Question 28: Revenu provenant de FERR**

Dans cette catégorie, les répondants devaient inclure tout revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Dix-huit répondants ont dit avoir touché un revenu de cette source; 12 d'entre eux ont déclaré un montant valide, 4 ne savaient pas le montant qu'ils avaient touché, 1 a indiqué un montant nul et 1 a refusé de préciser le montant reçu. Compte tenu de ces réponses peu nombreuses, il faut se souvenir que l'interprétation des chiffres doit être indicative plutôt que définitive et qu'elle est propre aux répondants de l'échantillon utilisé pour le test.

Parmi les 12 personnes qui ont déclaré un montant valide, 10 étaient âgées de plus de 65 ans et 9 résidaient en Ontario. Le montant moyen du revenu provenant d'un FERR déclaré par l'ensemble des répondants était de 3 516,16 \$. Si une proportion semblable d'hommes et de femmes ont dit avoir touché un revenu provenant d'un FERR, le montant moyen déclaré par les premiers (5 467,22 \$) était considérablement plus élevé que celui qu'ont déclaré les secondes (784,68 \$).

**Question 29: Revenu de rentes**

Cette catégorie incluait le revenu de rentes, y compris les rentes admissibles versées en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (RÉER) et d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB). Comme dans le cas du revenu provenant d'un FERR, très peu de répondants ont dit avoir touché des rentes. Par conséquent, on ne peut tirer aucune conclusion des données. Quoi qu'il en soit, 17 personnes ont dit avoir reçu un revenu de rentes et toutes ont déclaré un montant valide. Environ les trois quarts de ces personnes avaient plus de 65 ans.

Bien qu'une proportion relativement semblable d'hommes et de femmes aient dit avoir touché un revenu de rentes, le montant moyen déclaré par les hommes

(5 458,38 \$) était plus du double de celui que les femmes ont déclaré (2 543,37 \$). Le montant global moyen des rentes déclarées par les répondants était de 4 258,08 \$ et le montant médian, de 1 788 \$ (tableau C).

**Question 30: Revenu provenant du retrait de RÉER**

Les répondants devaient inclure dans cette catégorie les sommes qu'ils avaient encaissées d'un RÉER non échu. Ils ne devaient cependant pas tenir compte des retraits en franchise d'impôts permis en vue du versement d'un acompte pour l'achat d'une maison. Seulement 2 % des répondants de l'échantillon ont dit avoir touché un revenu de cette source; 35 d'entre eux ont déclaré un montant valide, 2 ne savaient pas combien ils avaient reçu, 1 a refusé de préciser le montant et 1 a déclaré un montant supérieur à la limite maximale de la fourchette (24 023 \$).

Parmi les répondants qui ont déclaré un montant valide, 30 étaient âgés de 25 à 64 ans. Les répondants qui se sont servi de leur déclaration de revenus étaient proportionnellement deux fois plus nombreux à déclarer un revenu provenant du retrait de RÉER que ceux qui ont rempli le carnet ou suivi l'approche \*bloc+. Les répondants de l'Ontario étaient, en proportion, plus nombreux que ceux de Terre-Neuve à avoir touché un revenu de cette source (3 % contre 1 %).

Bien qu'une proportion légèrement plus élevée de personnes dont le revenu annuel dépassait 60 000 \$ aient déclaré avoir touché un revenu provenant du retrait de RÉER, la fréquence de cette source de revenu ne semble pas corrélée avec le revenu total. Le revenu annuel moyen des personnes qui ont dit avoir touché un revenu de cette source était de 36 111,29 \$.

Le montant moyen du revenu provenant du retrait de RÉER déclaré dans cette catégorie était de 3 899,64 \$, le montant le moins élevé ayant été de 22,50 \$ et le

plus élevé, de 14 000 \$. Le montant médian s'établissait à 2 500 \$. Non seulement la proportion d'hommes et de femmes qui ont dit avoir touché un revenu provenant de cette source était-elle égale (2 %), mais le montant moyen déclaré par ces deux catégories de répondants était également semblable (3 840,04 \$ pour les hommes et 3 962,74 \$ pour les femmes).

### **C. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Comme dans le cas de la plupart des questions relatives au revenu de placements, peu de répondants ont répondu à celles qui portaient sur le revenu de pension, ce qui limite l'analyse et nous empêche de tirer des conclusions. Par conséquent, les observations présentées dans cette étude ne s'appliquent qu'aux répondants du test 3B et leur interprétation doit être considérée uniquement comme une indication des résultats que l'on pourrait obtenir dans l'enquête.

Il semble que les concepts relatifs au revenu de pension aient été bien compris par la plupart des répondants. Aucun n'a dit ignorer s'il avait reçu un revenu provenant des diverses sources mentionnées.

Dans le cas des catégories de revenu de pension (sauf en ce qui a trait aux RÉER), la probabilité qu'un répondant déclare avoir reçu un revenu de l'une ou l'autre source augmentait en fonction de l'âge. Le revenu ne semblait pas avoir d'effet sur la fréquence de déclaration d'un revenu de pension. Enfin, si les répondants ont plus souvent suivi l'approche \*bloc+, ceux qui ont utilisé leur déclaration de revenus et le carnet ont été proportionnellement plus nombreux à déclarer qu'ils avaient touché un revenu de pension.

**TABLEAU A: RÉPARTITION DES RÉPONSES DONNÉES À CHAQUE QUESTION**

QUESTION	RÉPONSES	TOTAL (1 963 observations)	
		N <sup>bre</sup>	% de OUI
Q8	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	165 1798 -- --	8.4
Q28	OUI NON NE SAIT PAS	18 1945 --	0.9
Q29	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	17 1946 -- --	0.9
Q30	OUI NON NE SAIT PAS REFUS	39 1924 -- --	2.0

**TABLEAU B: RÉPONDANTS AYANT DIT \*OUI+ À LA QUESTION PRINCIPALE**

QUESTION	MONTANT	TOTAL
		N <sup>bre</sup>
Q8	O,00 \$	2
	NE SAIT PAS	6
	REFUS	1
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	--
	MONTANT VALIDE	156
Q28	O,00 \$	1
	NE SAIT PAS	4
	REFUS	1
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	--
	MONTANT VALIDE	12
Q29	O,00 \$	--
	NE SAIT PAS	--
	REFUS	--
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	--
	MONTANT VALIDE	17
Q30	O,00 \$	--
	NE SAIT PAS	2
	REFUS	1
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	1
	MONTANT VALIDE	35

**TABLEAU C: ENREGISTREMENTS CONTENANT UN MONTANT VALIDE : STATISTIQUES À UNE VARIABLE**

QUEST.	OBS.	MONTANT MOYEN	ÉCART-TYPE	MONTANT MÉDIAN	MIN.	MAX.	MONTANTS AVEC CENTS
Q8	156	7 441,45	8 190,03	4 356,00	3,75	39 755,96	56
Q28	12	3 516,16	6 011,23	1 359,87	39,66	21 752,16	--
Q29	17	4 258,08	8 189,80	1 788,00	0,28	34 899,00	9
Q30	35	3 899,64	3 682,81	2 500,00	22,50	14 000,00	11

**TABLEAU D: REVENU DE PENSION SELON CERTAINES VARIABLES**

	Échantillon total n = 1963	Régime de retraite d'employeur	FERR	Rentes	RÉER
<b>Sexe</b>					
H	974	88	7	10	18
F	989	68	5	7	17
<b>Tranche de revenu</b>					
0,00 \$ - 19 999,99 \$	1 210	69	6	10	5
20 000,00 \$ - 39 999,99 \$	474	63	3	6	20
40 000,00 \$ - 59 999,99 \$	203	15	2	--	5
60 000,00 \$ et plus	76	9	1	1	5
<b>Groupe d'âge</b>					
15 - 24	337	4	1	--	1
25 - 34	484	13	--	--	7
35 - 44	418	19	1	--	8
45 - 54	269	12	--	1	8
55 - 64	204	35	--	3	7
65 - 74	151	42	7	8	4
75 ans et plus	100	31	3	5	--
<b>Cheminement de l'interview</b>					
*Bloc+	908	57	3	5	11
*Carnet+	716	68	68	10	12
*Déclaration de revenus+	339	31	1	2	12
<b>Région</b>					
Terre-Neuve	858	45	3	6	6
Ontario	1 105	111	9	11	29

## 6. AUTRES REVENUS

Dans cette section, nous analysons la qualité des données relatives à certaines sources de revenu qui ont été recueillies lors du test 3B. Les répondants devaient déclarer s'ils avaient touché un revenu des sources suivantes et, si oui, en indiquer le montant :

- Question 31 :** Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien d'un enfant;
- Question 32 :** Sommes reçues de personnes qui ne vivent pas avec vous pour contribuer notamment aux frais de subsistance, au remboursement d'un emprunt hypothécaire, au paiement du loyer, au paiement de frais de scolarité, au remboursement d'un prêt-auto;
- Question 33 :** Héritages, y compris la valeur de propriétés, de biens, d'obligations, d'actions, etc. reçus en héritage;
- Question 34 :** Paiement forfaitaire en vertu d'une assurance-vie, prestations forfaitaires de décès, gains de loterie, etc.
- Question 35 :** Autres revenus.

La première partie de l'analyse porte sur le pourcentage de réponses obtenues à chaque question. Dans la deuxième partie, on traite de façon plus détaillée des montants déclarés. La troisième partie est consacrée à l'examen des caractéristiques des répondants pour chacune des questions considérées.

### A. POURCENTAGE DE RÉPONSES OBTENUES À CHAQUE QUESTION

Le tableau A, qui figure en annexe, montre la fréquence des réponses obtenues à chacune des \*questions principales+ concernant les sources de revenu sur lesquelles a porté notre analyse (p. ex. : \*Avez-vous reçu une pension alimentaire ou une

allocation de soutien d'un enfant?+ pour la question 31). Les réponses possibles étaient : OUI, NON, NE SAIT PAS ou REFUS.

Le pourcentage de réponses affirmatives est très faible. C'est la question 35 (autres revenus) qui a obtenu la plus forte proportion de \*oui+ (5,5 %); venaient ensuite celles sur les pensions alimentaires (2,1 %), les héritages (1,1 %) et, enfin, les sommes reçues d'autres personnes et les paiements forfaitaires (chacune 0,7 %).

Aucun répondant n'a dit ignorer ni refusé de dire s'il avait touché un revenu des sources considérées. Le faible pourcentage de répondants ayant donné une réponse affirmative aux questions limitera l'analyse des montants déclarés et des caractéristiques des répondants.

## **B. FRÉQUENCE DE LA DÉCLARATION DE MONTANTS**

Le tableau B en annexe montre de façon plus détaillée le genre de montant déclaré par les répondants qui ont donné une réponse affirmative aux questions principales. Nous avons séparé des montants valides les montants nuls (0,00 \$), les refus, les réponses \*Ne sait pas+ et les montants supérieurs à la limite maximale de la fourchette définie par les vérifications avec avertissement.

Il importe de noter le nombre élevé de montants nuls obtenus à la question 35 (il y en a eu 30). Ces réponses nombreuses sont peut-être attribuables au fait que la question précédait immédiatement celle sur le \*REVENU TOTAL+, que l'intervieweur ne pouvait sauter. Il devait revenir à la question et inscrire un montant. Il est donc possible que parfois les intervieweurs soient retournés trop loin en arrière et aient inscrit \*OUI+ à la question 35 plutôt qu'à la question 36.

Il leur fallait alors préciser un montant. Plutôt que d'en inscrire un, ils auraient appuyé sur la touche \*ENTER+ et le montant \*0,00 \$+ se serait inscrit par défaut. Pour les besoins de l'analyse, tous les cas où le montant \*0,00 \$+ a été indiqué sont considérés comme si la réponse à la question avait été \*NON+.

On observe également qu'au total trois répondants ont dit ne pas savoir quel montant ils avaient reçu d'une source en particulier et que deux ont refusé de préciser le montant.

C'est pour les questions 34 et 35 (paiement forfaitaire et autres revenus) que le nombre de montants supérieurs aux limites maximales de la fourchette est le plus élevé : 3 pour la question 34 et 10 pour la question 35. Ce résultat indique qu'il faudrait peut-être augmenter la limite maximale de la fourchette pour ces deux questions. De 9 999,99 \$, elle pourrait être portée à 15 000 ou 20 000 \$, puisque la plupart des montants plus élevés déclarés par les répondants se situaient autour de ces chiffres. Il est à noter aussi que le seul montant supérieur à la limite maximale de la fourchette pour les héritages était de 650 000 \$. Comme on estime qu'il s'agit d'une valeur aberrante, il n'y a pas lieu de modifier la limite maximale pour cette question.

Le tableau C en annexe présente les statistiques unidimensionnelles pour les montants déclarés à chaque question. Ces calculs ne sont fondés que sur les enregistrements contenant des montants valides.

Les montants déclarés à chaque question varient considérablement, ce qui n'a pas de quoi surprendre compte tenu du nombre relativement peu élevé d'observations. Par conséquent, il ne faudrait pas tirer de conclusions à partir de ces résultats; ceux-ci ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Nous avons examiné les réponses au niveau du ménage (tel qu'il était constitué en mai) quand un des membres avait refusé de répondre ou ignorait le montant. Nous voulions déterminer en particulier si tous les autres membres du ménage avaient aussi refusé de déclarer un montant à la même question ou s'ils ignoraient aussi le montant. Nous avons constaté que, dans les cinq cas où nous avons eu un refus ou une réponse \*Ne sait pas+, il n'y avait qu'un répondant dans le ménage.

Nous voulions également savoir, pour chaque question, combien de personnes dans le même ménage (tel qu'il était constitué en janvier) avaient déclaré un montant. Nous avons noté que, la plupart du temps, une seule personne par ménage avait indiqué un montant. Voici plus précisément les résultats :

**Question 31 :** seulement 1 membre a donné une réponse dans 39 ménages sur 40 (97,5 % des ménages)

**Question 32 :** seulement 1 membre a donné une réponse dans 11 ménages sur 11 (100% des ménages)

**Question 33 :** seulement 1 membre a donné une réponse dans 12 ménages sur 14 (85,7 % des ménages)

**Question 34 :** seulement 1 membre a donné une réponse dans 10 ménages sur 10 (100 % des ménages)

**Question 35 :** seulement 1 membre a donné une réponse dans 47 ménages sur 55 (85,5 % des ménages)

Dans les cas où plus d'une personne a déclaré un montant à la même question, nous voulions savoir si les personnes avaient déclaré le même montant. Nous avons voulu en outre déterminer si les montants semblaient avoir été donnés plus d'une fois par erreur, chaque membre déclarant le montant parce qu'il croyait que les autres ne l'avaient pas fait. Par exemple, il est possible que le montant total

d'un lot gagné à la loterie ait été déclaré par tous les membres du ménage, plutôt que chaque membre ait déclaré sa part.

Parmi les 11 cas où plus d'une personne dans le ménage a donné un montant à une même question, dans un seul le montant déclaré par les deux répondants était le même. Il s'agit de la question 33 (héritages) et le montant était de 10 000 \$. Dans ce cas, les deux personnes du ménage avaient vraisemblablement hérité du même montant. Bien que nous ne puissions jamais déterminer avec certitude si un montant déclaré par plus d'un membre du ménage l'est correctement ou non, il est intéressant d'examiner le nombre de fois où plus d'un membre déclare un montant et les caractéristiques des personnes en cause.

### **C. CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS À CHAQUE QUESTION**

Les prochains tableaux montrent la fréquence des réponses à chaque question selon le sexe, l'état matrimonial, la composition du ménage (TYPE), le nombre d'adultes (16 ans et plus) et le nombre d'enfants (moins de 16 ans) dans le ménage. La variable TYPE est définie de la façon suivante :

- 1 : enfants seulement dans le ménage (tel qu'il était constitué en janvier)
- 2 : 1 adulte, aucun enfant
- 3 : 1 adulte avec enfants
- 4 : 2 adultes, aucun enfant, 1 famille économique
- 5 : 2 adultes, aucun enfant, 2 familles économiques
- 6 : 2 adultes avec enfants, 1 famille économique
- 7 : plus de 2 adultes, 1 famille économique
- 8 : plus de 2 adultes, plus de 1 famille économique

**Question 31: Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien d'un enfant**

SEXE		ÉTAT MATRIMONIAL		TYPE		N <sup>BRE</sup> D'ADULTES		N <sup>BRE</sup> D'ENFANTS	
F	(40) 98%	non déclaré	(7) 17%	1	(-) 0%	1	(12) 30%	0	(9) 22%
M	(1) 2%	mar./ union libre	(11) 27%	2	(1) 2%	2	(16) 39%	1	(13) 32%
		sépar./div.	(18) 44%	3	(11) 27%	3	(9) 22%	2	(8) 19%
		veuf/veuve	(-) 0%	4	(3) 7%	4	(3) 7%	3	(11) 27%
		célibataire	(5) 12%	5	(-) 0%	5+	(1) 2%	4	(-) 0%
				6	(11) 27%				
				7	(13) 32%				
				8	(2) 5%				

Comme on pouvait s'y attendre, 98 % des répondants à cette question sont des femmes. De plus, 44 % des répondants sont soit séparés, soit divorcés, tandis que 27 % vivent en couple (mariés ou en union libre). Pour ce qui concerne la composition du ménage, la majorité des répondants entrent dans les catégories 3, 6 et 7, qui sont respectivement : 1 adulte avec enfants, 2 adultes avec enfants et plus de 2 adultes et 1 famille économique. En outre, 39 % des répondants appartiennent à un ménage où vivent 2 adultes et 78 % vivent avec au moins un enfant.

En croisant les données, on observe que 12 des 18 femmes séparées ou divorcées ont des enfants : 4 d'entre elles en ont 1, 3 en ont 2 et 5 en ont 3.

À la question 31, les répondants devaient aussi préciser s'ils avaient reçu la pension alimentaire pour eux-mêmes seulement, pour les enfants seulement ou pour les deux. Parmi les 41 répondants, 14 seulement ont apporté cette précision. Trois personnes ont indiqué qu'elles l'avaient reçue pour elles seules. Une d'elle était divorcée, une vivait en union libre et l'autre était célibataire et n'avait jamais été mariée. Dans ce dernier cas, l'intervieweur n'a probablement pas lu la partie \*jamais été mariée+ de la réponse. En outre, 11 personnes ont dit que le montant reçu était destiné aux enfants seulement. Parmi ces 11 personnes, 2 vivaient dans un ménage sans enfant. Il pourrait s'agir de cas de garde partagée.

Nous avons noté que, parmi les personnes qui n'ont pas indiqué de montant à la question 31, 16 sont des femmes séparées ou divorcées qui ont des enfants. Ont-elles reçu une pension alimentaire et oublié de la déclarer? Devrait-il y avoir une vérification pour ce genre de cas?

**Question 32: Sommes reçues de personnes qui ne vivent pas avec vous**

Le petit nombre de répondants à cette question ne nous permet pas de tirer de conclusions. Cependant, on note qu'il y a toujours plus d'un adulte dans le ménage et que, dans 64 % des cas, il n'y a aucun enfant.

SEXE	
F	(4) 36%
M	(7) 64%

ÉTAT MATRIMONIAL	
non déclaré	(-) 0%
mar./ union libre	(5) 45%
sépar./div.	(-) 0%
veuf/veuve	(-) 0%
célibataire	(6) 55%

TYPE	
1	(-) 0%
2	(-) 0%
3	(-) 0%
4	(3) 27%
5	(2) 18%
6	(2) 18%
7	(4) 37%
8	(-) 0%

N <sup>BRE</sup> D'ADULTES	
1	(-) 0%
2	(7) 64%
3	(3) 27%
4	(1) 9%
5+	(-) 0%

N <sup>BRE</sup> D'ENFANTS	
0	(7) 64%
1	(4) 36%
2	(-) 0%
3	(-) 0%
4	(-) 0%

**Question 33: Héritages**

SEXE	
F	(9) 56%
M	(7) 44%

ÉTAT MATRIMONIAL	
non déclaré	(2) 13%
mar./ union libre	(10) 61%
sépar./div.	(2) 13%
veuf/veuve	(-) 0%
célibataire	(2) 13%

TYPE	
1	(-) 0%
2	(1) 6%
3	(-) 0%
4	(5) 31%
5	(-) 0%
6	(2) 13%
7	(7) 44%
8	(1) 6%

N <sup>BRE</sup> D'ADULTES	
1	(1) 6%
2	(7) 44%
3	(7) 44%
4	(1) 6%
5+	(-) 0%

N <sup>BRE</sup> D'ENFANTS	
0	(9) 56%
1	(2) 13%
2	(3) 19%
3	(1) 6%
4	(1) 6%

Pour cette question également, le nombre de répondants est faible. Toutefois, on peut voir que 61 % d'entre eux sont mariés ou vivent en union libre. La moitié vivent dans des ménages formés de plus de deux adultes. En outre, plus de la moitié des répondants vivent sans enfants.

**Question 34: Paiement forfaitaire**

SEXE		ÉTAT MATRIMONIAL		TYPE		N <sup>BRE</sup> D'ADULTES		N <sup>BRE</sup> D'ENFANTS	
F	(3) 30%	non déclaré	(1) 10%	1	(-) 0%	1	(1) 10%	0	(6) 60%
M	(7) 70%	mar./ union libre	(7) 70%	2	(1) 10%	2	(3) 30%	1	(2) 20%
		sépar./div.	(1) 10%	3	(-) 0%	3	(2) 20%	2	(2) 20%
		veuf/veuve	(-) 0%	4	(2) 20%	4	(2) 20%	3	(-) 0%
		célibataire	(1) 10%	5	(-) 0%	5+	(2) 20%	4	(-) 0%
				6	(1) 10%				
				7	(6) 60%				
				8	(-) 0%				

Des 10 répondants ayant indiqué un montant valide à cette question, 7 sont des hommes. La majorité des répondants sont mariés ou vivent en union libre. De plus, 60 % vivent dans un ménage formé de plus de 2 adultes et d'une famille économique; 60 % vivent sans enfants.

**Question 35: Autres revenus**

SEXE		ÉTAT MATRIMONIAL		TYPE		N <sup>BRE</sup> D'ADULTES		N <sup>BRE</sup> D'ENFANTS	
F	(27) 41%	non déclaré	(2) 3%	1	(-) 0%	1	(8) 12%	0	(38) 58%
M	(39) 59%	mar./ union libre	(44) 67%	2	(7) 11%	2	(26) 39%	1	(16) 24%
		sépar./div.	(1) 2%	3	(1) 2%	3	(13) 20%	2	(6) 9%
		veuf/veuve	(4) 6%	4	(13) 20%	4	(13) 20%	3	(3) 5%
		célibataire	(15) 23%	5	(-) 0%	5+	(6) 9%	4	(3) 5%
				6	(13) 20%				
				7	(32) 48%				
				8	(-) 0%				

Pour cette dernière question, qui porte sur les autres revenus, près de 59 % des répondants sont des hommes. En outre, environ les deux tiers sont mariés ou vivent en union libre. La majorité vivent dans un ménage formé de deux adultes et d'une famille économique. Seulement 11 % des répondants vivent seuls et 58 % vivent dans un ménage sans enfants.

La question 35 comportait la sous-question \*Précisez+. Seulement deux répondants n'ont rien indiqué. Les 64 autres ont donné diverses réponses. Celle qui revenait le plus souvent était \*PARPEN+ (programme spécial pour les pêcheurs de Terre-Neuve), donnée par 31 répondants. Venaient ensuite les réponses \*BOURSE D'ÉTUDES+, celle-là donnée par 6 répondants, puis \*PRESTATIONS DE MALADIE+ et \*AUTRE EMPLOI+, fournies chacune par 3 répondants. Quant aux autres réponses, il s'agissait des suivantes : \*ASSURANCE-VIE+,

\*AVANTAGES IMPOSABLES+, \*PAIEMENT EN TROP AU RPC+ (lequel correspond au montant minimum donné à la question 35, soit 2,81 \$), \*FONDS MUTUELS+, etc.

#### **D. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

En résumé, le nombre peu élevé de répondants aux questions choisies sur le revenu a donné lieu à une analyse plus courte que nous ne l'avions prévu. Bien que nous ayons pu soumettre les données à certaines analyses, il serait imprudent de tirer des conclusions des résultats obtenus. Par conséquent, la seule façon sûre d'utiliser ces derniers est de comprendre qu'ils s'appliquent à l'échantillon des répondants du test 3, mais pas nécessairement à la population cible de l'EDTR. Ils sont une indication de ce que l'on pourrait obtenir comme résultat dans l'enquête.

Enfin, à la lumière des observations formulées dans ce rapport, nous recommandons deux choses : premièrement, que la limite maximale de la fourchette pour les questions 34 et 35 soit fixée à 20 000 \$ et, deuxièmement, que l'on envisage la possibilité d'ajouter une vérification pour la question relative aux pensions alimentaires dans le cas des femmes séparées ou divorcées ayant des enfants.

**TABLEAU A. ANALYSE DES RÉPONSES À CHAQUE QUESTION**

QUESTION	RÉPONSE	TOTAL (1 963 enregistrements)	
		n <sup>bre</sup>	% de *OUI+
Q31	OUI	42	2,1
	NON	1921	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q32	OUI	14	0,7
	NON	1949	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q33	OUI	21	1,1
	NON	1942	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q34	OUI	13	0,7
	NON	1950	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	
Q35	OUI	108	5,5
	NON	1855	
	NE SAIT PAS	-	
	REFUS	-	

**TABLEAU B. PERSONNES AYANT RÉPONDU \*OUI+ AUX QUESTIONS PRINCIPALES**

QUESTION	MONTANT	TOTAL
		n <sup>bre</sup>
Q31	0,00 \$	-
	NE SAIT PAS	-
	REFUS	-
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	1
	MONTANT VALIDE	41
Q32	0,00 \$	2
	NE SAIT PAS	-
	REFUS	-
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	1
	MONTANT VALIDE	11
Q33	0,00 \$	1
	NE SAIT PAS	2
	REFUS	1
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	1
	MONTANT VALIDE	16
Q34	0,00 \$	-
	NE SAIT PAS	-
	REFUS	-
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	3
	MONTANT VALIDE	10
Q35	0,00 \$	30
	NE SAIT PAS	1
	REFUS	1
	SUPÉRIEUR À LA LIMITE	10
	MONTANT VALIDE	66

**TABLEAU C. ENREGISTREMENTS CONTENANT UN MONTANT VALIDE : STATISTIQUES UNIDIMENSIONNELLES**

QUESTION	N <sup>bre</sup> D'ENREGIS- TREMENTS	MOYENNE	ÉCART- TYPE	MÉDIANE	MIN.	MAX.	N <sup>bre</sup> DE MONTANTS AVEC CENTS
Q31	41	3 636,92	2 714,91	3 000	600	11 000	1
Q32	11	3 204,55	2 685,56	2 100	500	8 000	0
Q33	16	11 196,05	9 180,03	8 500	2 000	35 000	1
Q34	10	2 955,30	3 394,28	1 100	466	9 187	0
Q35	66	3 011,16	2 652,01	2 136,12	2,81	9 245	7

## **7. REVENU TOTAL ET IMPÔT**

Cette section a pour but d'analyser la qualité des données sur le revenu total et l'impôt payé recueillies lors du test 3B de l'EDTR. La question 36 du carnet demandait aux répondants d'inscrire leur revenu total, c'est-à-dire la somme des montants déclarés aux items 1 à 35 (à l'exception de l'item 25), ou encore de donner leur meilleure estimation s'ils ne voulaient pas préciser la source des montants. Les questions 37 et 38 s'adressaient aux répondants qui habitaient au Québec et on leur demandait d'inscrire l'impôt fédéral net (37) et l'impôt provincial (38). La question 39 s'adressait aux autres répondants qui devaient faire la somme de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial payé.

### **A. REVENU TOTAL**

Parmi toutes les personnes qui ont participé au test 3B de l'EDTR, le tiers d'entre-elles (674/1963) ont répondu OUI à la question sur le revenu total. Quelques personnes ont refusé de donner un montant (REF) ou ne connaissaient pas le montant (NSP) (6). Par ailleurs, 17 personnes ont répondu OUI au fait qu'ils avaient eu un revenu mais le montant déclaré était de 0 \$. Il est possible que les intervieweurs aient entré OUI par erreur ou encore que les répondants aient vraiment eu un revenu mais que l'intervieweur ait oublié d'appuyer sur F5 ou F6 pour indiquer que le répondant refusait de donner un montant ou ne le connaissait tout simplement pas.

Le revenu moyen déclaré à l'item 36 par les femmes est inférieur à celui des hommes (19 200 \$ versus 45 100 \$) et celui déclaré par les résidents de Terre-Neuve est inférieur à celui déclaré par les résidents du sud de l'Ontario (22 400 \$ versus 36 200 \$). Un peu moins de 30 % des revenus déclarés à l'item 36 étaient précis à la cent près. Les données n'ont pas été pondérées.

En faisant la somme des montants déclarés aux items 1 à 35 (sauf item 25), on peut comparer le revenu calculé et le revenu déclaré à l'item 36. On remarque que très peu de personnes ont fait l'effort de calculer leur revenu total (651/1963) alors que la majorité d'entre-elles avaient un revenu calculé différent de 0 \$ (1654/1963). Le format du Carnet ne favorisait peut-être pas le calcul des revenus étant donné que les montants ne se trouvaient pas tous sur la même page.

### Revenu déclaré versus revenu calculé

REVENU DÉCLARÉ	REVENU CALCULÉ			
	refus ou ne sait pas aux items	0 \$	... 0 \$	TOTAL
refus ou ne sait pas	5	---	1	6
0 \$	138	136	1032	1306
... 0 \$	26	4	621	651
<b>TOTAL</b>	169	140	1654	1963

Dans le tableau ci-dessus, on remarque que 4 personnes avaient déclaré un revenu différent de 0 \$ alors que leur revenu calculé était de 0 \$. Ces personnes avaient toutes des drapeaux pour les salaires et traitements (avaient spécifié avoir un emploi lors de l'interview sur le travail), deux d'entre-elles avaient des drapeaux pour l'assurance-chômage et deux avaient un drapeau pour l'assistance sociale. Il est donc possible que ces personnes aient réellement un revenu différent de 0 \$ mais ne voulaient pas spécifier la source de leur revenu. Ces répondants ont tous répondu en utilisant l'approche par le carnet.

On remarque également qu'il est difficile de calculer un revenu total pour 169 personnes qui ont déclaré au moins un REF ou NSP à un item. Parmi ces derniers, 26 répondants ont déclaré un revenu différent de 0 \$. Il est difficile de savoir si le montant pour lequel le répondant a donné un REF ou NSP est inclus dans le

revenu total déclaré. En fait, 7 répondants n'ont pas considéré les items pour lesquels ils avaient donné un REF ou NSP lorsqu'ils ont déclaré leur revenu total alors que pour les autres, la différence entre le revenu déclaré et le revenu calculé pourrait s'expliquer par les réponses REF et NSP.

**Différence absolue entre revenu déclaré et revenu calculé pour ceux ayant des refus ou ne sait pas aux items**

Différence absolue entre revenu déclaré et revenu calculé	Nombre de refus et/ou ne sait pas			TOTAL
	1	2	3	
aucune	6	-	1	7
< 150 \$	2	2	-	4
< 1000 \$	3	-	-	3
< 5000 \$	-	-	-	-
< 10 000 \$	-	3	-	3
+ 10 000 \$	1	6	2	9
<b>TOTAL</b>	12	11	3	26

Par ailleurs, 138 répondants ont déclaré un revenu égal à 0 \$ et un revenu calculé avec des REF et NSP. Un peu plus du quart d'entre eux ont seulement précisé la source de leur revenu sans jamais donner de montant aux items. Il semble que les REF ou NSP aient été mis à des items possibles. En effet, tous ceux qui avaient un drapeau pour les salaires et traitements (avaient précisé qu'ils avaient un emploi lors de l'interview sur le travail) à l'exception d'une personne ont indiqué qu'ils avaient reçu des revenus d'emploi, la majorité de ceux qui avaient un drapeau pour l'assurance-chômage (24/28) ou pour la pension de sécurité de la vieillesse (22/24) ont fait de même. On devrait donc tenir compte des REF et des NSP lorsque viendra le temps de nettoyer les données.

Plus de 620 personnes ont déclaré un montant différent de 0 \$ et leur revenu calculé est également différent de 0 \$. La cohérence entre le revenu déclaré et le

revenu calculé est très élevée. La majorité des répondants (71 %) ont déclaré un revenu total presque identique au revenu calculé. Relativement peu d'entre-eux ont des différences absolues de 2000 \$ ou plus.

Parmi les personnes qui ont déclaré un revenu supérieur au revenu calculé, les REF et les réponses NSP aux items semblent expliquer cette différence dans la grande majorité des cas. Par contre, certaines personnes ont des REF et de NSP et ont pourtant déclaré le même revenu que le revenu calculé. Ces répondants ne voulaient pas déclarer le montant \*secret+ même si celui-ci avait été caché dans le revenu total. Dans d'autres cas, le revenu calculé est supérieur au revenu déclaré et il y a tout de même des REF et des NSP aux items.

**Différence absolue entre revenu déclaré et revenu calculé différents de 0 \$**

<b>Différence absolue entre revenu déclaré et revenu calculé</b>	<b>Nombre de répondants</b>	<b>Proportion de répondants</b>
0 \$ - 9 \$	450	72,5 %
10 \$ - 99 \$	27	4,3 %
100 \$ - 499 \$	55	8,9 %
500 \$ - 1999 \$	55	8,9 %
2000 \$ ou plus	34	5,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>621</b>	<b>100,0 %</b>

## **B. IMPÔT**

Les personnes qui ont participé au test 3B de l'EDTR habitaient à Terre-neuve ou dans le sud de la province de l'Ontario. Peu d'entre-eux ont déclaré un montant aux items 37 et 38 qui étaient destinés au résidents du Québec au 31 décembre 1992. En fait, si l'on regarde les réponses des 19 personnes pour qui on avait au moins une réponse à ces questions, on peut déduire que la majorité d'entre elles ont fait une erreur en y répondant. Certaines d'entre-elles (6) ont additionné les montants aux items 37 et 38 et ont indiqué le résultat à l'item 39 qui était destiné aux résidents des autres provinces. D'autres ont répondu à l'item 37 plutôt qu'à l'item 39 (impôt fédéral) et une personne a répété le même montant à l'item 37 et 39. On ne tiendra donc pas compte des réponses aux items 37 et 38 pour l'analyse des données de taxes.

À l'item 39, 652 personnes ont répondu OUI à la question. Parmi ces personnes, 36 ont déclaré un montant de 0.00 \$, 28 ne connaissaient pas le montant payé, 2 ont refusé de préciser le montant et enfin 3 personnes ont déclaré un montant à l'extérieur de la fourchette pré-déterminée pour les règles de vérification du système. Ces derniers montants représentaient 50 % ou plus du revenu total déclaré à l'item 36.

La majorité des montants étaient précis à la cent près (58 %). Tous les répondants qui ont déclaré un montant pour l'impôt ont répondu selon l'approche par le carnet ou encore selon l'approche par la déclaration de revenus. Les répondants qui ont utilisé l'approche par blocs n'étaient pas interrogés sur l'impôt payé.

Le \*Guide du contribuable canadien+ nous informe sur l'impôt payé selon le revenu imposable et la province. Si on compare le revenu total déclaré ou calculé (si le

revenu déclaré était REF, NSP ou 0 \$ et que le revenu calculé était différent de 0 \$) et l'impôt déclaré lors du test 3B, la concordance est bonne.

### Revenu déclaré (ou calculé) par rapport à l'impôt déclaré

REVENU DÉCLARÉ OU CALCULÉ	IMPÔT DÉCLARÉ				
	0	1 - 4 999	5 000- 9 999	10 000 - 14 999	15 000 +
<b>0 et moins</b>	174 8,9 %	---	---	---	---
<b>1 - 24 999</b>	954 48,6 %	248 12,6 %	2 0,1 %	2 0,1 %	---
<b>25 000 - 39 999</b>	150 7,6 %	52 2,7 %	100 5,1 %	1 0,1 %	---
<b>40 000 - 49 999</b>	54 2,8 %	2 0,1 %	41 2,1 %	39 2,0 %	1 0,1 %
<b>50 000 et plus</b>	45 2,3 %	2 0,1 %	7 0,3 %	28 1,4 %	61 3,1 %
<b>TOTAL</b>	1377 70,2 %	304 15,5 %	150 7,6 %	70 3,6 %	62 3,2 %

Parmi les 1205 répondants qui n'ont pas déclaré de montant pour l'impôt et qui avaient un revenu supérieur à 0 \$, les deux-tiers n'ont pas été interrogés sur cet item car ils ont utilisé l'approche par blocs. Quant aux autres répondants, il est possible qu'il n'aient pas payé d'impôt car le revenu total utilisé pour les données de l'EDTR n'est pas équivalent au revenu imposable. Par exemple, les répondants qui ont déclaré des montants à l'item des revenus monétaires (héritages ou gains de loterie) sont exempts d'impôt pour ces montants. Si ces derniers sont élevés, ils contribuent de façon importante au revenu total calculé ou déclaré mais ce revenu ne reflète pas le revenu imposable.

## **CONCLUSION**

Les données recueillies lors du test 3B de l'EDTR par rapport au revenu total ne sont pas très fiables. En effet, très peu de personnes ont pris le temps de calculer leur revenu total et il est donc nécessaire de calculer ce revenu en faisant la somme des revenus déclarés aux différents items. Par contre, en comparant le revenu calculé et le revenu déclaré, la concordance est très bonne. Les personnes qui ont donné des REF ou NSP à certains items semblent l'avoir fait en y réfléchissant.

Les données d'impôt semblent relativement bonnes. Le montant déclaré pour l'impôt comparativement au revenu total calculé correspondent bien au \*Guide du contribuable canadien+.





## **ANNEXE 1**

### **SOURCES DE REVENU DÉCLARÉES**



## SOURCES DE REVENU DÉCLARÉES

Le nombre de répondants pour le test 3B de l'EDTR a été de 1 963. Pour chaque source de revenu définie dans le carnet de l'EDTR (questions 1 à 36, Q36 ayant trait au revenu total), l'intervieweur devait indiquer si le répondant avait reçu un revenu de cette source durant l'année de référence (pour le test 3B, il s'agissait de 1992). Les trois postes relatifs à l'impôt (questions 37, 38, 39 dans le carnet) sont aussi inclus dans ce rapport. Le premier tableau de cette annexe donne la distribution des réponses, tandis que le second tableau donne la distribution du nombre de sources de revenu déclarées.

<b>Tableau 1 : Distribution des réponses, par poste</b> (1 963 répondants)				
<b>Question</b>	<b>OUI(%)</b>	<b>NON</b>	<b>Ne sait pas</b>	<b>Refus</b>
Salaires et traitements	1 221 (62,2)	742	0	0
Revenus d'entreprise	77 (3,9)	1 886	0	0
Revenus de profession libérale	16 (0,8)	1 947	0	0
Revenus de commission	13 (0,7)	1 950	0	0
Revenus d'agriculture	13 (0,7)	1 950	0	0
Revenus de pêche	32 (1,6)	1 931	0	0
Autres revenus d'emploi	33 (1,7)	1 930	0	0
Régime de pension d'employeur	165 (8,4)	1 798	0	0
RPC / RRQ	289 (14,7)	1 674	0	0
SV / SRG / AAC	256 (13,0)	1 707	0	0
Pension d'ancien combattant	17 (0,9)	1 946	0	0
Prestations d'assur.-chômage	439 (22,4)	1 524	0	0
Indemnités d'accident du travail	64 (3,3)	1 899	0	0
Prestations d'aide sociale	128 (6,5)	1 835	0	0
Allocations familiales	397 (20,2)	1 566	0	0
Allocations familiales du Québec	6 (0,3)	1 957	0	0
Crédit d'impôt pour enfants	224 (11,4)	1 739	0	0

<b>Tableau 1 : Distribution des réponses, par poste</b> (1 963 répondants)				
<b>Question</b>	<b>OUI(%)</b>	<b>NON</b>	<b>Ne sait pas</b>	<b>Refus</b>
Crédit pour TPS	639 (32,6)	1 324	0	0
Crédits d'impôt provinciaux	89 (4,5)	1 874	0	0
Autres revenus de sources gouvernementales	45 (2,3)	1 918	0	0
Intérêts	497 (25,3)	1 466	0	0
Dividendes de sources canadiennes	72 (3,7)	1 891	0	0
Revenus d'une société en nom collectif	3 (0,2)	1 960	0	0
Revenus de location	53 (2,7)	1 910	0	0
Autres revenus de placements	25 (1,3)	1 938	0	0
Revenu provenant de FERR	18 (0,9)	1 945	0	0
Revenu de rentes	17 (0,9)	1 946	0	0
Revenu provenant du retrait de RÉER	39 (2,0)	1 924	0	0
Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien d'un enfant	42 (2,1)	1 921	0	0
Sommes reçues d'autres personnes	14 (0,7)	1 949	0	0
Héritages	21 (1,1)	1 942	0	0
Somme forfaitaire	13 (0,7)	1 950	0	0
Autres revenus	108 (5,5)	1 855	0	0
Qué. : impôt fédéral	16 (0,8)	1 947	0	0
Qué. : impôt provincial	11 (0,6)	1 952	0	0
Impôt total	652 (33,2)	1 311	0	0

<b>Tableau 2 : Nombre de sources de revenu déclarées, selon le mode de collecte</b> Comptages (pourcentage) pour des montants non nuls valides à l'intérieur de l'intervalle fixé (34 postes : Q1-Q35, excepté Q25)				
N <sup>bre</sup> sources	Carnet	Déclaration de revenus	Bloc	Total
0	69 (9,6)	3 (0,9)	113 (12,4)	185 (9,4)
1	130 (18,2)	54 (15,9)	237 (26,1)	421 (21,4)
2	175 (24,4)	99 (29,2)	248 (27,3)	522 (26,6)
3	153 (21,4)	85 (25,1)	198 (21,8)	436 (22,2)
4	101 (14,1)	49 (14,5)	68 (7,5)	218 (11,1)
5	53 (7,4)	33 (9,7)	32 (3,5)	118 (6,0)
6	25 (3,5)	14 (4,1)	9 (1,0)	48 (2,4)
7	9 (1,3)	1 (0,3)	2 (0,2)	12 (0,6)
8	0 (0,0)	1 (0,3)	0 (0,0)	1 (0,1)
9	1 (0,1)	0 (0,0)	1 (0,1)	2 (0,1)
Moyenne	2,56	2,85	2,02	2,36



## **ANNEXE 2**

### **MONTANTS DÉCLARÉS PAR SOURCE DE REVENU**



## MONTANTS DÉCLARÉS PAR SOURCE DE REVENU

Si un \*oui+ était enregistré pour un poste particulier ayant trait au revenu ou au patrimoine, on demandait alors au répondant de déclarer le montant correspondant. Le tableau 3 donne la distribution des réponses qui ont été fournies lorsqu'on demandait au répondant de déclarer un montant.

La colonne intitulée \*N<sup>nc</sup> oui+ indique le nombre de réponses affirmatives données pour chaque poste; les chiffres contenus dans cette colonne correspondent à ceux du tableau 1. Les autres colonnes du tableau 3 donnent la distribution des réponses des enquêtés qui ont répondu oui à la question principale.

- ! \*Nul+ signifie qu'un montant 0 a été déclaré. Du point de vue des règles de collecte, cette réponse n'est pas valide; en effet, l'inscription d'un montant nul signifierait que le répondant a reçu un revenu de telle ou telle source, mais que le montant correspondant était nul. La plupart des réponses fournies par les enquêtés sont probablement justes; il aurait plutôt fallu inscrire \*non+ à la question principale. Le logiciel de collecte permet l'enregistrement de montants nuls; par conséquent, il se pouvait très bien qu'un intervieweur inscrive \*oui+ par erreur et enregistre par la suite un montant nul.
  
- ! La colonne intitulée \*hors limite+ a rapport à des intervalles de valeurs définis pour les besoins de la collecte de données. Pour chaque question, on avait établi un \*minimum flexible+ et un \*maximum flexible+. Autrement dit, lorsque la réponse donnée était à l'extérieur de l'intervalle fixé, l'intervieweur pouvait voir à l'écran un message qui l'avertissait de cette irrégularité. Cependant, il n'était pas obligé de modifier la valeur de manière qu'elle soit contenue dans l'intervalle. Dans certains cas, il pouvait s'agir d'une valeur impossible ) par exemple, pour bon nombre des postes, il ne peut y avoir de valeur négative. Dans d'autres cas, il pouvait s'agir d'une valeur peu commune mais possible. Le logiciel de collecte traitait les deux situations de la même manière. Pour les besoins de ce rapport, toutes les valeurs à l'extérieur des intervalles fixés sont considérées comme des réponses erronées (même si l'on reconnaît que certaines d'entre elles sont valides).

- ! Les colonnes \*NSP+ et \*Refus+ ont rapport aux personnes qui ne savaient pas le montant en question ou qui ont refusé de le préciser.
- ! Bien que les chiffres de la colonne \*valide+ soient ceux qui présentent le plus d'intérêt, ils sont calculés comme le résidu des autres colonnes. La colonne \*valide+ a rapport à des montants non nuls qui se trouvent dans l'intervalle fixé.

<b>Tableau 3 : Réponses *oui+ à la question principale (1 963 répondants)</b>						
<b>Question</b>	<b>N<sup>bre</sup> oui</b>	<b>*valide+</b>	<b>nul</b>	<b>hors limite</b>	<b>NSP</b>	<b>Refus</b>
Salaires et traitements	1 221	1 164	10	3	30	14
Revenus d'entreprise	77	70	4	0	2	1
Revenus de profession libérale	16	15	1	0	0	0
Revenus de commission	13	11	1	1	0	0
Revenus d'agriculture	13	11	2	0	0	0
Revenus de pêche	32	27	1	0	2	2
Autres revenus d'emploi	33	31	2	0	0	0
Régime de pension d'employeur	165	156	2	0	6	1
RPC / RRQ	289	259	9	3	17	1
SV / SRG / AAC	256	240	2	0	12	2
Pension d'ancien combattant	17	6	7	1	2	1
Prestations d'assur.-chômage	439	405	3	0	24	7
Indemnités d'accident du travail	64	59	4	0	1	0
Prestations d'aide sociale	128	118	8	0	2	0
Allocations familiales	397	381	6	1	5	4
Allocations familiales du Québec	6	1	5	0	0	0
Crédit d'impôt pour enfants	224	201	7	1	13	2
Crédit pour TPS	639	600	2	1	34	2
Crédits d'impôt provinciaux	89	80	4	0	5	0
Autres revenus de sources gouvernementales	45	12	32	0	0	1
Intérêts	497	439	1	13	36	8
Dividendes de sources canadiennes	72	56	13	0	3	0

<b>Tableau 3 : Réponses *oui+ à la question principale (1 963 répondants)</b>						
<b>Question</b>	<b>N<sup>bre</sup> oui</b>	<b>*valide+</b>	<b>nul</b>	<b>hors limite</b>	<b>NSP</b>	<b>Refus</b>
Revenus d'une société en nom collectif	3	1	2	0	0	0
Gains en capital imposables	23	21	1	1	0	0
Gains en capital nets	15	12	2	1	0	0
Revenus de location	53	47	2	1	3	0
Autres revenus de placements	25	14	10	0	1	0
Revenu provenant de FERR	18	12	1	0	4	1
Revenu de rentes	17	17	0	0	0	0
Revenu provenant du retrait de RÉER	39	35	0	1	2	1
Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien d'un enfant	42	41	0	1	0	0
Sommes reçues d'autres personnes	14	11	2	1	0	0
Héritages	21	16	1	1	2	1
Somme forfaitaire	13	10	0	3	0	0
Autres revenus	108	66	30	10	1	1
Qué. : impôt fédéral	16	15	1	0	0	0
Qué. : impôt provincial	11	11	0	0	0	0
Impôt total	652	583	36	3	28	2

**Nul**

signifie qu'un montant de zéro a été déclaré, même si la réponse \*oui+ a été inscrite pour ce poste.

**Hors limite**

désigne les montants qui sont à l'extérieur de l'intervalle utilisé dans le logiciel pour repérer les valeurs \*inhabituelles+; certains de ces montants peuvent être valides.

**NSP**

ne sait pas.

**Valide**

résidu des autres colonnes.



**ANNEXE 3**

**STATISTIQUES DE BASE CONCERNANT  
LES MONTANTS DÉCLARÉS,  
PAR SOURCE DE REVENU**



**STATISTIQUES DE BASE CONCERNANT LES MONTANTS  
DÉCLARÉS, PAR SOURCE DE REVENU**

Le tableau 4 contient des statistiques de base sur les montants déclarés. Ces données reposent toutes sur la colonne \*valide+ du tableau 3. Les chiffres de la colonne \*nombre de réponses valides+ dans le tableau 4 correspondent donc à ceux du tableau 3.

! Les statistiques sont explicites : moyenne, médiane, valeur minimum, valeur maximum.

! La colonne intitulée \*cents indiquées+ permet de déterminer quelle proportion des répondants ont consulté leur déclaration de revenus ou d'autres documents semblables au moment de l'enquête. On fait l'hypothèse que si un répondant déclare un montant avec des cents ) par exemple, 575,39 \$ au lieu de 575,00 \$ ) il a probablement consulté un document quelconque au lieu de se contenter de faire une estimation.

! Le revenu total correspond à la somme des postes 1 à 35 (à l'exclusion du poste 25). Il a été calculé seulement pour les personnes qui avaient donné soit un montant valide ou une réponse négative à la question principale de chaque poste.

! Le revenu familial total correspond à la somme des revenus totaux de chaque membre de la famille. Il a été calculé seulement pour les familles dont tous les membres de 15 ans et plus avaient participé à l'enquête et pour lesquels un revenu total valide avait été calculé.

<b>Tableau 4 : Statistiques de base par poste ) montants valides seulement</b> (1 963 répondants)						
<b>Questions</b>	<b>N<sup>bre</sup> réponses valides</b>	<b>Cents indiquées</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Médiane</b>	<b>Min.</b>	<b>Max.</b>
Salaires et traitements	1 164	323	22 185	18 000	26	98 453
Revenus d'entreprise	70	14	9 523	4 178	-6 428	100 000
Revenus de profession libérale	15	3	27 166	10 000	1 440	76 435
Revenus de commission	11	2	10 551	4 738	80	41 027
Revenus d'agriculture	11	3	14 447	20 000	-1 427	22 046
Revenus de pêche	27	8	9 260	8 760	1 000	18 521
Autres revenus d'emploi	31	6	1 691	623	50	12 000
Régime de pension d'employeur	156	56	7 441	4 356	4	39 756
RPC / RRQ	259	82	4 599	4 992	1	12 000
SV / SRG / AAC	240	69	5 441	4 509	350	11 923
Pension d'ancien combattant	6	1	6 016	3 935	360	14 712
Prestations d'assur.-chômage	405	4	6 039	5 088	129	18 630
Allocations familiales	381	187	779	828	1	3 600
Allocations familiales du Québec	1	1	837	837	837	837
Crédit d'impôt pour enfants	201	48	905	728	55	2 669
Crédit pour TPS	600	43	290	280	27	984
Crédits d'impôt provinciaux	80	39	387	279	12	1 997
Autres revenus de sources gouvernementales	12	2	3 072	790	4	12 500
Intérêts	439	175	927	300	2	9 571
Dividendes de sources canadiennes	56	21	1 729	214	2	20 680
Revenus d'une société en nom collectif	1	1	-2 373	-2 373	-2 373	-2 373
Gains en capital imposables	21	10	487	182	1	6 000
Gains en capital nets	12	4	160	230	-7 625	6 000
Revenus de location	47	15	3 123	1 547	-7 973	40 000
Autres revenus de placements	14	6	3 486	688	-2 702	20 000
Revenu provenant de FERR	12	4	3 516	1 360	40	21 752
Revenu de rentes	17	9	4 258	1 788	1	34 899
Revenu provenant du retrait de RÉER	35	11	3 900	2 500	23	14 000

<b>Tableau 4 : Statistiques de base par poste ) montants valides seulement</b> (1 963 répondants)						
<b>Questions</b>	<b>N<sup>bre</sup> réponses valides</b>	<b>Cents indiquées</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Médiane</b>	<b>Min.</b>	<b>Max.</b>
Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien d'un enfant	41	1	3 637	3 000	600	11 000
Sommes reçues d'autres personnes	11	0	3 205	2 100	500	8 000
Héritages	16	1	11 196	8 500	2 000	35 000
Somme forfaitaire	10	0	2 955	1 100	466	9 187
Autres revenus	66	7	3 011	2 136	3	9 245
Qué. : impôt fédéral	15	10	3 130	2 678	8	8 599
Qué. : impôt provincial	11	8	3 981	2 796	5	17 000
Impôt fédéral	583	340	6 970	4 674	1	130 000
Revenu total	17.55	s.o.	19 538	14 600	-971	100 418
Revenu familial	753	s.o.	40 235	35 000	0	143 724

**Cents indiquées** nombre de réponses où le chiffre des cents est différent de 00.



## **ANNEXE 4**

### **INDICATEURS DE CATÉGORIE**



## INDICATEURS DE CATÉGORIE

Le carnet de l'EDTR contenait cinq questions pour lesquelles le répondant qui déclarait un montant devait être plus précis. Dans trois de ces cas, le répondant devait indiquer la catégorie de prestation, et dans deux de ces trois cas (Q9 et Q12), il pouvait donner plus d'une réponse (\*cochez tout ce qui s'applique+). Dans le troisième cas (Q31), il devait ne cocher qu'une case.

### **Question 9 : Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec**

Nombre total de personnes ayant déclaré un montant

valide à cette question	259
Retraite	68
Invalité	15
Survivant	11
Ne sait pas	0
Refus	0

### **Question 12 : Prestations d'assurance-chômage avant déductions**

Nombre total de personnes ayant déclaré un montant

valide à cette question	405
Régulière	151
Maternité/Paternité	3
Pêche	11
Formation	9
Maladie	3
Autre	1
Ne sait pas	0
Refus	0

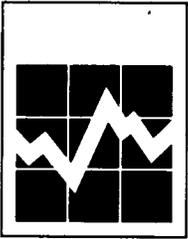
**Question 31 : Pension alimentaire, allocation de séparation, allocation de soutien d'un enfant**

Nombre total de personnes ayant déclaré un montant valide à cette question	41
Pension alimentaire pour vous-même seulement	3
Pension alimentaire pour les enfants seulement	11
Pension alimentaire pour les deux	0
Ne sait pas	0
Refus	0

## **ANNEXE 5**

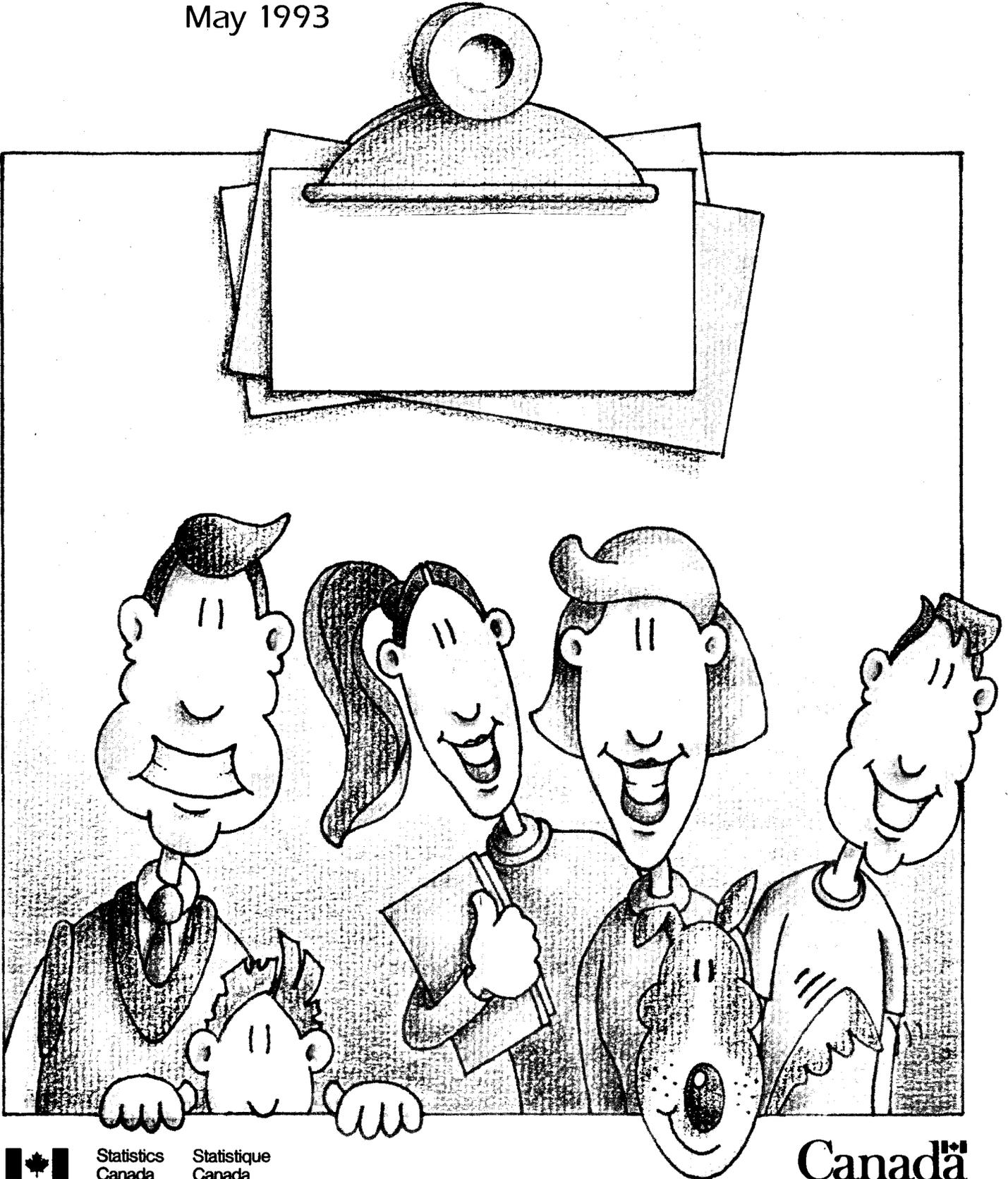
### **CARNET DE L'EDTR DE MAI 1993**

(Comme le test a été effectué seulement en anglais, il n'existe pas de version française du questionnaire.)



# Survey of Labour and Income Dynamics Notebook

May 1993



Statistics  
Canada

Statistique  
Canada

Canada

## Your participation is valuable.

In January, we called to ask about your work experiences. In May, your interviewer will call again to ask about your income in 1992 and about what you own (assets) and what you owe (debts).

## What will I be asked to do?

Read the introductory information and Helpful Tips. Then follow the questions and answer in the boxes provided. Don't be overwhelmed! Although there are many questions, not all will apply to you.

## What do I do with the completed notebook?

Once you finish, your notebook should be kept with those completed by others in your family. A Statistics Canada interviewer will call in May to get the answers for everyone. When she calls, it's a simple matter of reading the answers. If any members of your family wish to keep their information private, the interviewer can get the information from them directly.

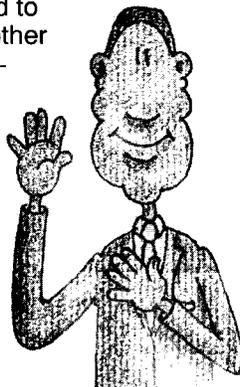


## Why is this information important?

Some of the issues facing us today include poverty, the impact of the recession, and the adequacy of pensions. Information is necessary to understand these issues better and to help develop solutions. Although past surveys have collected information on labour and income, this is the first survey to link them together.

## Will the information I give be confidential?

Yes. By law, Statistics Canada must protect the confidentiality of your information. No information that identifies you will be released to anyone, not even other government departments. Every Statistics Canada employee is sworn to secrecy to make sure your information is kept strictly confidential.



## Why don't you get the information directly from Revenue Canada?

Without your permission, we cannot use the information you have given to Revenue Canada. Besides, some of the information required cannot be found on your tax form.

## What if I have any further questions?

Specific questions about this notebook can be discussed with your interviewer. General questions about Statistics Canada or this survey can be directed to your nearest regional office. The regional offices are listed on the back cover.

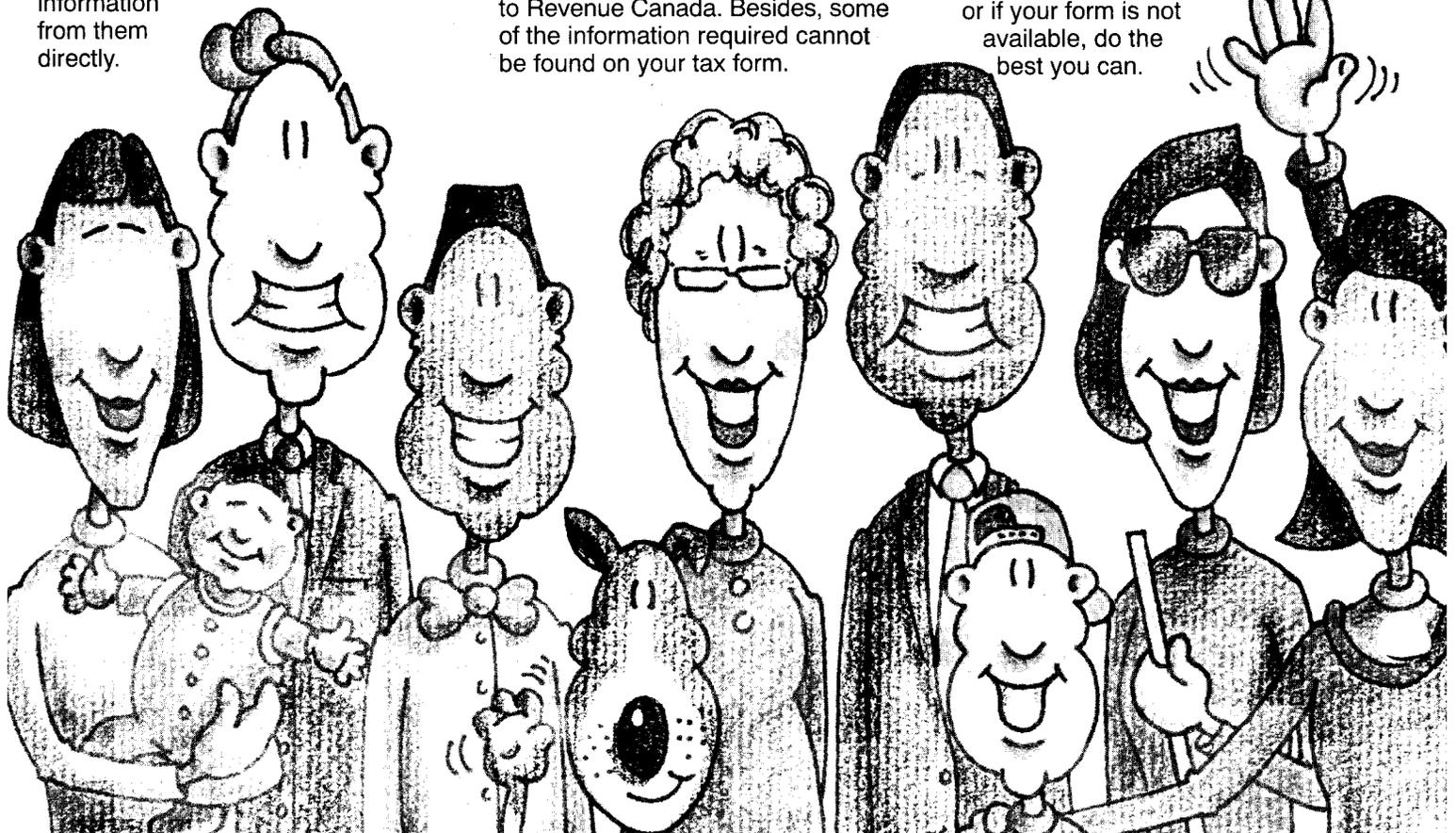
## Helpful tips for completing your answers

### Answer as best you can.

We would like you to be as accurate as possible. If you do not have exact numbers, give us your best estimate. Report all amounts in Canadian dollars.

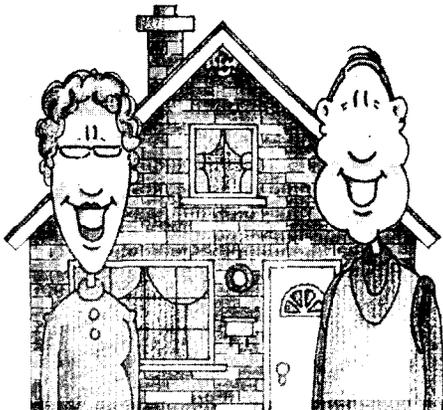
### Save time. Use your income tax form.

For many questions, the notebook gives line numbers corresponding to the blue 1992 income tax form (T1 General or T1 Special). Where line numbers are stated, just copy the amounts from your tax form to the notebook. If you used another income tax form (T1 Short or T1 65Plus), it will be a useful reference tool, even if the line numbers are not applicable. If you did not complete a 1992 income tax form or if your form is not available, do the best you can.



### Joint assets.

For jointly-held assets, report only your share. For example, if you own your home jointly with your spouse, report only your share of the total value of the house.



### Not everything is on your tax form.

The questions without references to the income tax form are also important. Referring to other financial documents will help you answer them.

### Report only once.

A particular income, asset or debt should be reported only in one place. For example, if you have Guaranteed Investment Certificates (GIC) in an RRSP, you should report them only as RRSPs and not also as GICs.

### Immigrants in 1992.

Do not report income you made before you arrived in Canada.



**Questions 1 to 36 ask about income you received in 1992. Some of these amounts can be copied from your 1992 income tax form which will also help you answer questions 37 to 42.**

### 1 Wages and salaries before deductions

\$ \_\_\_\_\_

(line 101)

Include commissions, and fringe benefits or taxable benefits such as personal use of company car, housing, board and lodging.

### If self-employed at any time during 1992:

Report your net income in questions 2 to 6. This is your gross income less operating expenses, depreciation and capital cost allowances. For losses, write LOSS beside the amount. Report income from an incorporated business as wages and salaries in question 1 and/or dividends in question 22. For Net Farm Income, include farm program payments and rebates, Canadian Wheat Board payments, crop insurance etc.

### 2 Net Business Income

\$ \_\_\_\_\_

(line 135)

### 3 Net Professional Income

\$ \_\_\_\_\_

(line 137)

### 4 Net Commission Income

\$ \_\_\_\_\_

(line 139)

### 5 Net Farm Income

\$ \_\_\_\_\_

(line 141)

### 6 Net Fishing Income

\$ \_\_\_\_\_

(line 143)

### 7 Other employment income including tips, etc.

\$ \_\_\_\_\_

(line 104)

Include also wage-loss replacement programs, director's fees, royalties from your work or inventions, and payments from research grants.



### 8 Employment pension, superannuation, including survivors' pensions

\$ \_\_\_\_\_

(Box 16 from your T4A)

Do not include income from Canada or Quebec Pension Plans.

### 9 Canada or Quebec Pension Plan benefits

\$ \_\_\_\_\_

(line 114)

Mark all that apply:

- Retirement
- Disability
- Survivors

### 10 Old Age Security (OAS) benefits, including Guaranteed Income Supplements (GIS) and Spouse's Allowance (SPA)

\$ \_\_\_\_\_

(line 113 plus line 146)



### 11 Pensions from Veterans Affairs (veteran and civilian)

\$ \_\_\_\_\_

### 12 Unemployment Insurance benefits before deductions

\$ \_\_\_\_\_

(line 119)

Mark all that apply:

- Regular
- Maternity/Parental
- Fishing
- Training
- Sickness
- Other

### 13 Workers' Compensation benefits before deductions

\$ \_\_\_\_\_  
(line 144)

### 14 Social Assistance (Welfare) and Provincial Income Supplements

\$ \_\_\_\_\_

Report all social assistance (welfare) payments as well as rental assistance, child care subsidies, seniors' income supplements, and assistance for people with disabilities. Some, but perhaps not all, of these amounts are shown in line 145 of your income tax form. Make sure that you report ALL payments.

### 15 Federal Family Allowances

\$ \_\_\_\_\_  
(line 118)



### 16 Quebec Family, Newborn and Maternity Allowances

\$ \_\_\_\_\_

### 17 Child Tax Credit

\$ \_\_\_\_\_  
(line 444)

### 18 GST (Goods and Services Tax) Credit

\$ \_\_\_\_\_

If eligible to receive a GST credit, you would usually receive a cheque in January, April, July and October, OR, if you were eligible to receive less than \$100, you would have received only one cheque in July. The amount received in January and April is usually different from the amount received in July and October.

### 19 Provincial Tax Credits

\$ \_\_\_\_\_

(For Alberta, add lines 479+480; For Quebec, add lines 458, 459, 460 and 461 on Provincial Form; All other provinces, line 479)

### 20 Other income from government sources not included above

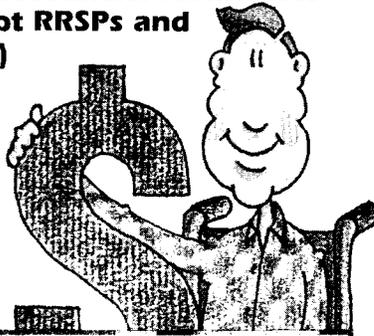
\$ \_\_\_\_\_

Specify \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Include property tax credits and home owner grants, government compensation of any kind, payments to foster parents, payments received from training programs sponsored by the federal and provincial governments, regular payments from provincial automobile insurance plans (excluding lump sum payments), or any other government income not previously reported.

### 21 INTEREST from bank accounts, Canada Savings Bonds, other bonds, and investment certificates (except RRSPs and RRIFs)

\$ \_\_\_\_\_  
(line 121)



Include also gross foreign interest and dividend income as well as earnings (but not lump sum payments) from life insurance policies.

### 22 Dividends from Canadian sources

\$ \_\_\_\_\_  
(line 120)

Give your taxable dividends as reported on your income tax return. If this amount is unavailable, calculate taxable dividends by multiplying the dividends you actually received by 5/4 (or 1.25). Include Canadian dividends received by your spouse that you declared for income tax purposes.

### 23 Net partnership income: limited or non-active partners only

\$ \_\_\_\_\_  
(line 122)

For losses, write LOSS beside the amount.

### If you had any capital gains or losses:

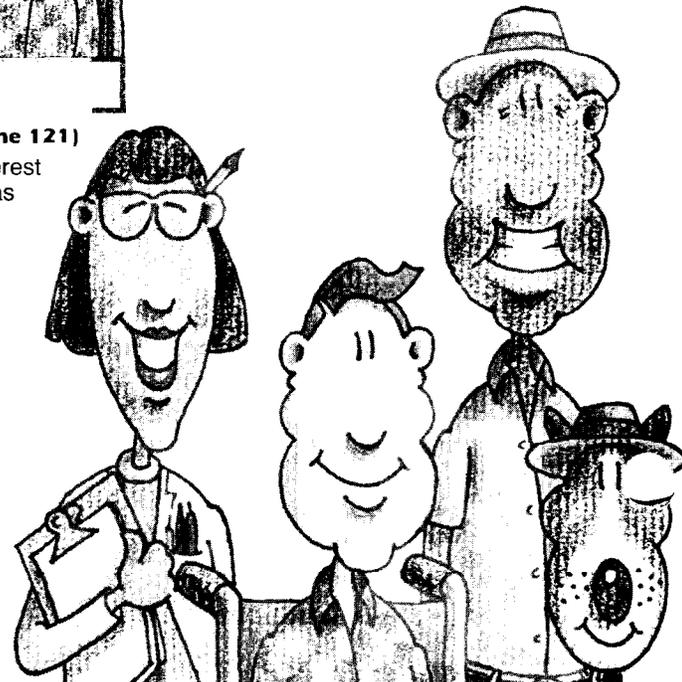
### 24 Taxable capital gains

\$ \_\_\_\_\_  
(line 127)

### 25 Net capital gains or losses

\$ \_\_\_\_\_  
(line 537 of Schedule 3)

For losses, write LOSS beside the amount.



## 26 Net rental income

\$ \_\_\_\_\_

(line 126)

Include farm rental, net income from roomers and boarders, etc.

This is net of expenses incurred to earn that income such as heating and electricity, maintenance, painting and repairs, and extra taxes you may have had to pay because you are renting out part of your property. For losses, write LOSS beside the amount.



## 27 Other investment income (except retirement income such as RRSPs and RRFs)

\$ \_\_\_\_\_

Specify \_\_\_\_\_

Include interest RECEIVED from loans and mortgages that you hold, regular income from an estate or trust fund, etc.

## 28 Income from any Registered Retirement Income Funds (RRIF)

\$ \_\_\_\_\_

(Box 16 from your T4RIF)



## 29 Income from annuities, including income from RRSP eligible annuities and Deferred Profit-Sharing Plans (DPSPs)

\$ \_\_\_\_\_

## 30 Money from RRSP withdrawals before withholding tax

\$ \_\_\_\_\_

Report this if you cashed in or withdrew money from an unmatured Registered Retirement savings Plan (RRSP). Do not include tax-free withdrawals allowed for a down payment on your home.

## 31 Alimony, separation allowance, child support RECEIVED

\$ \_\_\_\_\_

Mark type of support:

- Support for yourself only
- Child support only
- Both

## 32 Money given to you by persons not living with you to help with such things as living expenses, mortgage or rent payments, tuition, car payments

\$ \_\_\_\_\_

Report cash received and the value of gifts including loans you do not expect to repay.

## 33 Inheritances including value of any inherited property, goods, bonds, stocks, etc.

\$ \_\_\_\_\_

Report the amount of cash and other items received from an inheritance in 1992. Include the value of inherited land, house, cars, and financial assets.

## 34 Lump sum income from life insurance, death benefits, lottery winnings, etc.

\$ \_\_\_\_\_

Include also lump sum payments such as severance pay and retirement allowances, pension plans and deferred profit-sharing plans, bingo and casino winnings.



## 35 Other income

\$ \_\_\_\_\_

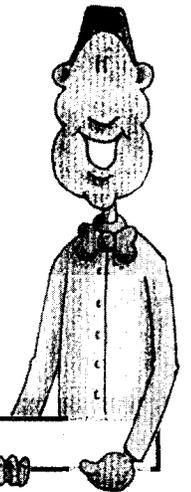
Specify \_\_\_\_\_

Include non-refundable scholarships and student grants, and income from outside Canada while living in Canada.

## 36 TOTAL INCOME

\$ \_\_\_\_\_

This is the total of questions 1 - 24 and 26 - 35. If you are not sure of the amounts of individual questions, report your best estimate of your 1992 income (or net loss). For losses, write LOSS beside the amount. Note: At this point in the interview our computer will add up all your income and give you a total. You may also wish to do the total yourself as a double check of all your entries.



If you were living in Quebec on December 31, 1992:

**37** Total Federal Income Tax Paid

\$

(line 435)

Include Federal Income Tax and any repayment of social benefits and child tax credit.

**38** Total Provincial Income Tax Paid

\$

(From Quebec Provincial Tax Form line 444)

If you were living in any other province on December 31, 1992:

**39** Total Income Tax Paid (both Federal and Provincial)

\$

(line 435)

Include Federal and Provincial Income Tax and any repayment of social benefits and child tax credit.

If you worked at any time during 1992, provide the following pension information from your income tax forms:

This information is required to estimate the value added to your pension plan as a result of 1992 contributions. If you have more than one Registration Number (from two or more jobs), report them all. Do not include information on Canada or Quebec Pension Plans (CPP or QPP).

**40** Pension Adjustment (PA) Amount

\$

(line 206)

**41** Registered pension plan contributions

\$

(line 207)

**42** Pension Plan Registration Numbers

(Box 50 from your T4 forms)

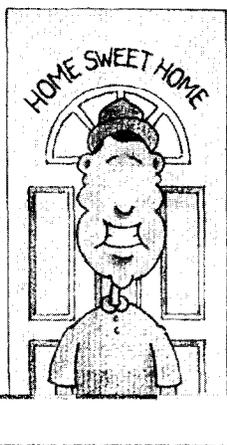
Questions 43 to 61 ask about major items you now own and money you now owe.

If you own the home you are living in:

**43** How much would you get if you sold it today? Report your share only.

\$

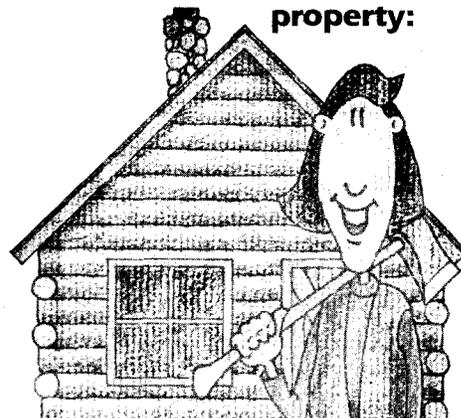
If you own the home you are living in, report its current market value before paying commissions, legal fees, moving expenses, taxes and other expenses related to selling it. If you use some rooms of your home or some of your land for business, subtract the portion attributable to the business and report it in question 49.



**44** How much is still owing on all mortgages on your home?

\$

If you own any other real estate, such as a vacation home, land or rental property:



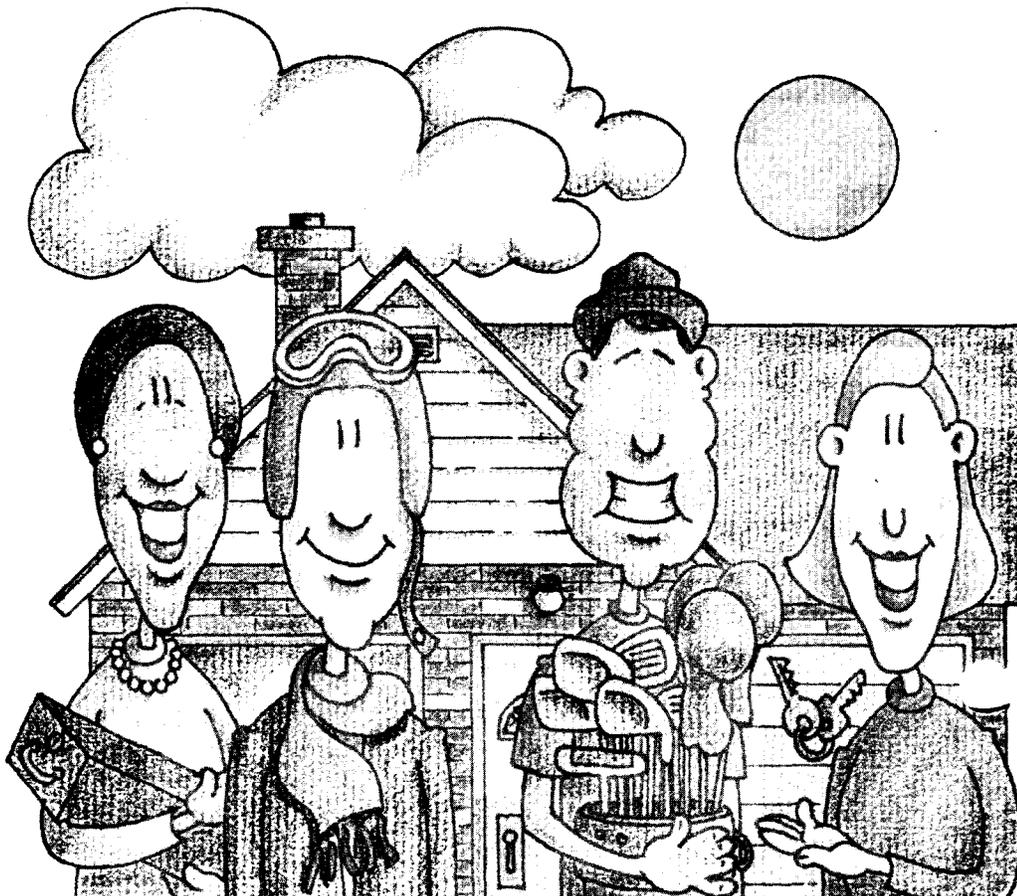
**45** How much would you get if you sold it today?

\$

For any other property, report the current market value before paying commissions, legal fees, moving expenses, taxes and other expenses related to selling them. Property used for your business should be reported in question 49.

**46** How much is still owing on all mortgages on these other properties?

\$



**47** If you own any cars, trucks, vans, motorcycles, etc., how much would you get if you sold them all today?

\$ \_\_\_\_\_

Report how much they would be worth, before paying taxes and other expenses related to selling them. Do not report the value of vehicles used solely for business.

**48** If you own any boats, motor homes, trailers, snowmobiles or other recreational vehicles, how much would you get if you sold them all today?

\$ \_\_\_\_\_

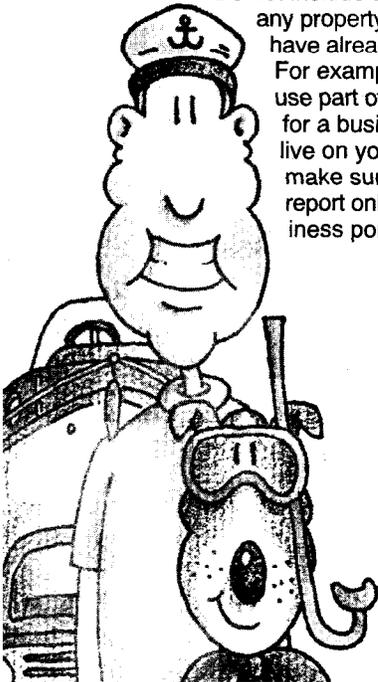
Report how much they would be worth, before paying taxes and other expenses related to selling them. Do not report the value of vehicles used solely for business.

**49** If you own all or part of a farm or business, how much would you get if you sold all of it today (including equipment), and paid off all debts and mortgages on it?

\$ \_\_\_\_\_

Report the amount you would receive for your share, but not any required commissions, legal fees, moving expenses, taxes and other expenses related to selling it. Include the value of all capital equipment, farm equipment, inventory, or livestock.

Do not include the value of any property which you have already reported. For example, if you use part of your home for a business, or live on your farm, make sure that you report only the business portion here.



For questions 50 to 52, do not include investments in RRSPs or RRIFs.

**50** How much do you have in bank accounts, guaranteed investment certificates (GICs), or other savings?

\$ \_\_\_\_\_

Include money you have deposited in any bank account (savings, chequing), investment certificate, or term deposit. However, Canada Savings Bonds, treasury bills, and mutual funds bought through your bank should be reported in either question 51 or 52.

**51** How much do you have in Canada Savings Bonds, treasury bills, or other government bonds?

\$ \_\_\_\_\_

Report money invested in all types of government bond investment. Include federal, provincial, and municipal bonds. Report market value before paying commissions, penalties and other required expenses. Do not include investments that are registered as RRSPs or RRIFs.

**52** How much do you have in mutual funds, stocks or bonds?

\$ \_\_\_\_\_

Report the total current market value of all mutual funds, stocks and bonds from publicly traded companies. Stocks, bonds or mutual funds in an RRSP should be reported in question 53.



**53** How much do you have in Registered Retirement Savings Plans (RRSPs)?

\$ \_\_\_\_\_

Mark all that apply:

- Regular Savings
- Investment Certificates
- Mutual Funds
- Stocks and bonds
- Self-directed

Include RRSPs invested with banks and other financial institutions, insurance companies and investment brokers. Report the total amount including all accumulated interest, and NOT only the amount contributed in 1992. Spousal RRSPs should be reported by the person whose name the RRSP is in, not the person contributing the money.

**54** How much do you have in group RRSPs sponsored by your employer (not included in question 53)?

\$ \_\_\_\_\_

Report the TOTAL of your share of any group RRSPs sponsored by your employer. Report the total amount including all accumulated interest, and NOT only the amount contributed in 1992.

**55** How much do you have in annuities?

\$ \_\_\_\_\_

Report the total value of the investment now, and NOT the amount of money you received in 1992.



**56** How much do you have in Registered Retirement Income Funds (RRIFs)?

\$

Mark all that apply:

- Regular Savings
- Investment Certificates
- Mutual Funds
- Stocks and bonds
- Self-directed

If you have investments in RRIFs or if you have converted RRSPs to RRIFs, report the total amount currently invested or remaining in all RRIFs. Report the total value of the investment now, and NOT the amount of money you received in 1992.

**57** If anyone owes you any money such as loans or mortgages you hold, how much is it?

\$

Report money owed to you, if you reasonably expect to get it back, including all accumulated interest. Include all personal loans to relatives and friends, and all mortgages you hold on property owned by others.

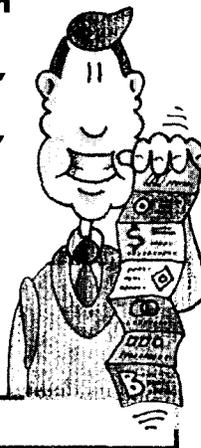
**58** What is the value of any other major assets you own that are not included above?

\$

Specify \_\_\_\_\_

Include money or other assets held in trust for you. Include also art, jewellery, other items with investment value, Registered Education Savings Plans (RESPs) (to be reported by the person making contributions), home ownership savings plans (such as OHOSP), and life insurance policies with a savings value (report the total value of the savings, not the value of the life insurance policy).

**59** How much do you owe on your credit cards (Visa, Mastercard, etc), charge accounts (Eatons, Sears, etc), or other consumer credit (such as lay-away plans or "no money down" deferred payment plans)?



\$

Report what you currently owe, including interest, on ALL credit cards, charge accounts, lay-away plans and other forms of consumer credit. Include also deferred payment plans (i.e., where you buy an item but do not pay for it until several months later). Report what you currently owe including purchases for which you have not yet been billed.

**60** How much do you owe in student loans?

\$

If you are still a student, report the total of your loans before remission (i.e., report the amount now owing.)

**61** How much do you owe in personal loans (car or home improvement loans, bank loans, loans from persons you do not live with)?

\$

Report all loans from banks and other financial institutions as well as personal loans from anyone outside your household. Include car loans financed by the auto manufacturer. For lines of credit, report only the current balance and NOT the total amount available to be borrowed.

**Thank you.**

**We appreciate your cooperation in this survey. If you have any general questions, please contact the Statistics Canada Regional Office nearest you.**

**Statistics Canada Regional Offices**

**Newfoundland and Labrador**  
 St. John's: 772-4601  
 Toll free service: 1-800-565-7192

**Ontario**  
 Toronto: 973-5441  
 Toll free service: 1-800-387-0714

